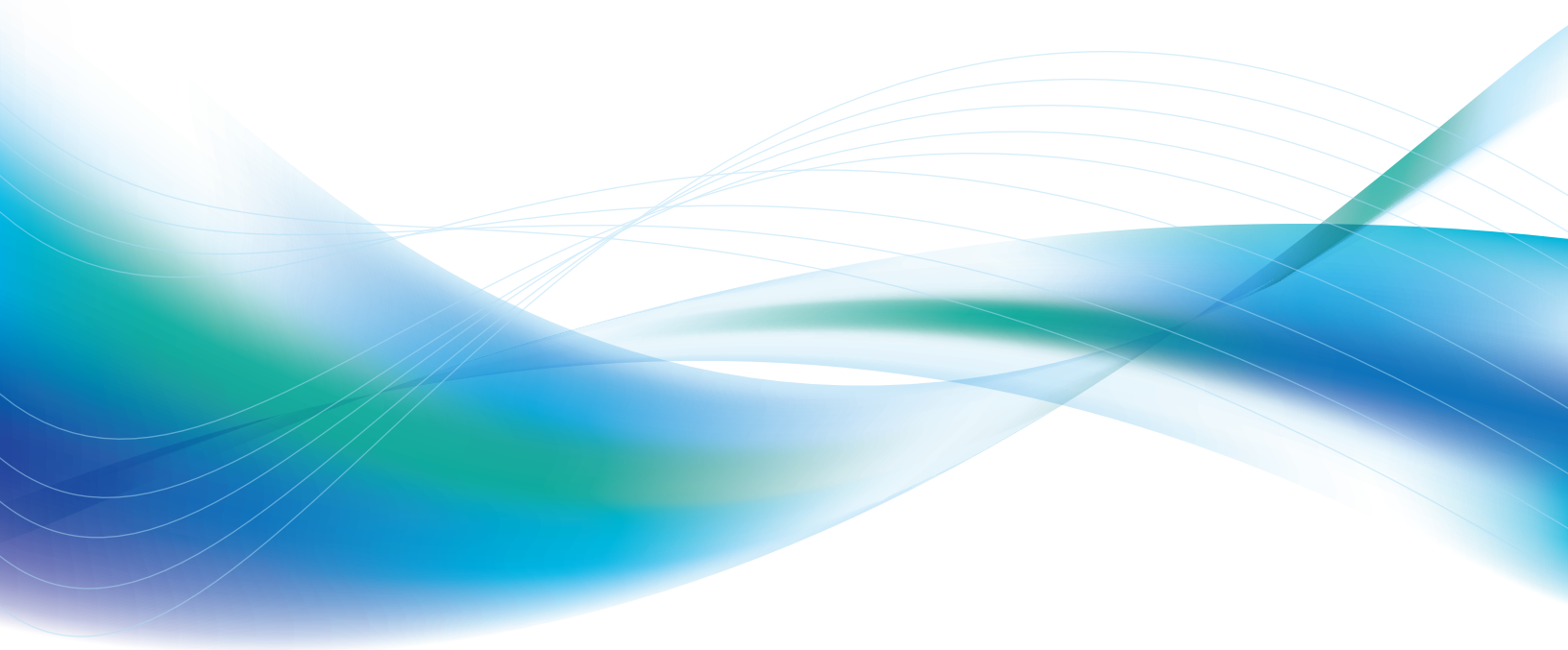


# Politiques et Procédures

[Belgique]



	<b>Section 1 - Introduction</b>	5
	1.1 - Documents Contractuels	5
	1.2 - But des politiques	5
	1.3 - Changements apportés aux Documents Contractuels	6
	1.4 - Retards	6
	1.5 - Clauses séparables	6
	1.6 - Tolérance	6
	1.7 - Application de l'Accord	6
	 <b>Section 2 - Statut de Partenaire indépendant Stemtech</b>	 7
	2.1 - Formulaire d'inscription	7
	2.2 - Admission d'un candidat	7
	2.3 - Kit du Partenaire Stemtech	7
	2.4 - Numéro d'Identification ou N.I	7
	2.5 - Aucun achat de produit n'est obligatoire	7
	2.6 - Avantages du Partenaire	8
	2.7 - Inscriptions multiples	8
	2.8 - Gérer une Entreprise de distribution Indépendante Stemtech	8
	2.9 - L'Âge légal	8
	2.10 - Entreprises de Distribution Stemtech multiples par foyer	8
	2.11 - Actions des membres d'un même foyer ou des individus affiliés	9
	2.12 - Sociétés, partenariats, société de fiducie ou autres Entités d'Entreprise	9
	2.13 - Exigences de transparence de l'Entité d'Entreprise	9
	2.14 - Se convertir à ou à partir d'un statut d'entité d'entreprise	10
	2.15 - Noms d'entreprise assumés ou factices	10
	2.16 - Renouvellement annuel de l'Accord de Partenaire	10
	2.17 - Frais de renouvellement	10
	2.18 - Statut de contractant indépendant	11
	2.19 - Accord d'Indemnité	11
	2.20 - Déclaration d'impôt sur le revenu	11
	2.21 - Conformité juridique	11
	2.22 - Aucun territoire n'est exclusif	12
	2.23 - Non-sollicitation	12
	2.24 - Changements dans la situation du Partenaire	13
	2.25 - Changements d'adresse ou de téléphone	13
	2.26 - Ajouter les Partenaires secondaires	13
	2.27 - État inactif	13
	 <b>Section 3 - Parrainage et formation</b>	 14
	3.1 - Parrainage	14
	3.2 - Formation continue	14
	3.3 - Communication de suivi avec la chaîne de distribution	14
	3.4 - Continuité des ventes	15
	3.5 - Transfert du Promoteur ou du Promoteur de placement	15
	3.6 - Parrainage multiple	15
	3.7 - Arrêt volontaire et réinscription	16
	3.8 - Vente, transfert ou attribution d'une entreprise de distribution Stemtech	16
	3.9 - Transfert en cas de décès d'un Partenaire	16
	3.10 - Transfert en cas de l'incapacité d'un Partenaire	17

# Sommaire

3.11 - Accords entre Partenaires de Stemtech .....	17
3.12 - Rapports de confidentialité et de généalogie .....	17
3.13 - Fidélité à la Société .....	18
3.14 - Dissolution d'une entreprise de distribution Stemtech, y compris le divorce .....	18
<b>Section 4 - Marques déposées, documentation et publicité .....</b>	<b>19</b>
4.1 - Généralités .....	19
4.2 - Marques et droits déposés .....	19
4.3 - Documentation .....	20
4.4 - Recrutement, techniques de ventes et utilisation du site Internet .....	20
4.5 - Publicité et promotions de catalogue et de magazine .....	21
4.6 - Imprimés publicitaires .....	21
4.7 - Annuaires téléphoniques et placards publicitaires .....	21
4.8 - Supports électroniques .....	21
4.9 - Approbations .....	21
4.10 - Médias et enquêtes de médias .....	21
4.11 - Représentations en tant qu'employé de Stemtech .....	22
4.12 - Télécommerce .....	22
4.13 - Conduite en ligne (Internet) .....	22
4.14 - Médias sociaux .....	25
<b>Section 5 - Statut et rémunération du Partenaire Stemtech .....</b>	<b>27</b>
5.1 - Accord de Partenaire .....	27
5.2 - Mois civil .....	27
5.3 - Date de paiement .....	27
5.4 - Éligibilités de rémunération .....	27
5.5 - Ajustements pour les produits rendus et les matériels de vente .....	27
5.6 - Erreurs et omissions .....	28
<b>Section 6 - Entreprise de distributions internationales .....</b>	<b>28</b>
6.1 - Commercialisation au plan international .....	28
6.2 - Ventes à l'étranger et activités de développement commerciales .....	28
<b>Section 7 - Achat et vente des produits, du paiement et de l'expédition .....</b>	<b>29</b>
7.1 - Achats excessifs d'inventaire sont interdits .....	29
7.2 - Chaîne de grossiste horizontale et verticale .....	29
7.3 - Ventes de produits .....	29
7.4 - Options de paiement .....	29
7.5 - Politique de chèque de commande .....	29
7.6 - Restrictions à l'utilisation de cartes de crédit et à l'accès au compte chèque par un tiers .....	30
7.7 - Délai de livraison des produits et des matériels de vente .....	30
7.8 - Marchandises endommagées .....	30
7.9 - Changements de prix .....	30
7.10 - Prix au détail et reçus .....	30
7.11 - Débouchés pour les ventes au détail .....	31
7.12 - Espace d'exposition .....	31
7.13 - Politiques générales de commandes .....	32
7.14 - Politique de commande d'articles manquants .....	32
7.15 - Confirmation de commande .....	32
7.16 - Acomptes .....	32

# Sommaire

<b>Section 8 - Garantie, renvois et remboursements au détail</b> .....	33
8.1 - Renvois par les clients au détail .....	33
8.2 - Renvois par les Partenaires (produits achetés pour la consommation personnelle) .....	33
8.3 - Renvois par les Partenaires pour un remplacement .....	33
8.4 - Renvois de résiliation .....	33
8.5 - Procédure de renvoi, autorisation de renvoi de la marchandise .....	33
<b>Section 9 - Résiliation et non-renouvellement</b> .....	34
9.1 - Résiliation involontaire .....	34
9.2 - Résiliation volontaire .....	34
9.3 - Non-renouvellement .....	34
9.4 - Résiliation pour raison d'inactivité .....	35
9.5 - Prise d'effet de la résiliation, ou du non-renouvellement .....	35
<b>Section 10 - Résolution de conflits et procédure en cas de manquements</b> .....	35
10.1 - Grievs et plaintes .....	35
10.2 - Procédure de manquements .....	35
<b>Section 11 - Dispositions générales</b> .....	36
11.1 - Déclarations concernant les produits .....	36
11.2 - Déclarations sur le revenu et Témoignages .....	36
11.3 - Accès au Back Office .....	37
11.4 - Approbations du gouvernement .....	37
11.5 - Droit applicable .....	37
11.6 - Règlement des différends .....	37

# Section 1 - Introduction

## 1.1 - Documents Contractuels

Les documents contractuels (également appelés collectivement “l’Accord”) de Stemtech UK Limited (ci-après «Stemtech» ou la «Société»), collectivement, dans leur forme actuelle et qui peuvent être amendés à la seule appréciation de Stemtech, comprennent:

- (a) La Demande d’agrément et l’Accord du Partenaire Indépendant et les Termes et Conditions qui y sont annexés (« Agrément » ou « Accord du Partenaire »), et
- (b) Ces Politiques et Procédures (« P et P »), et
- (c) Le Plan de Rémunération et de Commercialisation Stemtech (le “Plan de rémunération”).

Les P & P citées sont incorporées dans et font partie intégrante de l’Accord. Dans ces P et P, quand le terme « Accord » est utilisé, il s’agit des Documents Contractuels de Stemtech comme définis ci-dessus dans ce manuel. Il est de la responsabilité de chaque Partenaire Indépendant Stemtech de lire, comprendre, adhérer à - et s’assurer qu’il ou elle connaît et travaille avec - la version des P et P la plus récente. Quand il promet ou inscrit un nouveau Partenaire, il est de la responsabilité du Partenaire Promoteur de fournir la version la plus récente des Documents Contractuels aux postulants avant que le nouveau Partenaire ne commence à appliquer l’Accord du Partenaire.

## 1.2 - But des politiques

Stemtech est une société de ventes directes qui commercialise des produits en utilisant des Partenaires Indépendants. Il est important de comprendre que le succès et la réputation de Stemtech et de chaque Partenaire Stemtech dépend de l’intégrité absolue des hommes et des femmes qui commercialisent les produits, les services et promeuvent l’Opportunité d’affaires Stemtech. En conséquence, les Partenaires Stemtech s’engagent à :

- Se conduire, traiter les clients et les autres Partenaires avec une grande honnêteté, intégrité et équité, et comprendre que les relations d’affaires non éthiques peuvent porter atteinte à la réputation et au succès de l’entreprise, à ses produits, à ses opportunités et à la base des Partenaires dans son ensemble.
- Représenter les produits et services de Stemtech dans leur ensemble et selon les informations contenues dans les écrits publiés de la Société, sans faire d’allégations trompeuses ou non réglementaires.
- Présenter fidèlement et sans exagération le plan de rémunération du Partenaire de Stemtech aux futurs Partenaire.
- Remplir toutes les obligations en relation avec le parrainage d’autres Partenaires, incluant l’utilisation de ses meilleurs efforts pour assurer la supervision et la formation des Partenaires parrainés.
- Se familiariser avec et rester fidèle aux politiques et procédures de la société, amendées de temps à autre ainsi qu’aux lois, règlements et ordonnances applicables.

Pour clairement définir la relation qui existe entre le Partenaire Indépendant et Stemtech, et pour ouvertement établir des standards acceptables de conduite d’affaires , Stemtech a établi les Documents Contractuels. Les Partenaires Stemtech doivent respecter toutes les définitions et les conditions établies dans les Documents Contractuels ainsi que les lois, codes, règlement, statuts, ainsi que toutes les lois fédérales, provinciales, nationales, et locales qui régissent tous les Partenaires Stemtech en quelque lieu qu’ils interviennent. Du fait que les Partenaires ne connaissent peut-être pas ces standards d’exercice d’activité, il est très important que tous les Partenaires Stemtech lisent, comprennent et respectent les Documents Contractuels. Veuillez lire les informations contenues dans ces P & Ps avec attention. Les questions concernant une politique ou une procédure se posent au Service de Partenaire.

## 1.3 - Changements apportés aux Documents Contractuels

Du fait que les lois, codes, règlement, statuts, et lois fédérales, provinciales, nationales, et locales etc., ainsi que l’environnement d’affaires changent périodiquement, Stemtech se réserve le droit, de raisonnablement adapter, compléter, supprimer, annuler, modifier et/ou amender les Documents Contractuels ainsi que ses prix. En signant l’Accord de Partenaire, un Partenaire accepte de respecter tout amendement ou modification que Stemtech décide d’apporter. Les amendements et/ou les modifications seront effectifs moyennant un préavis minimum de 30 jours suivant la publication de l’avis, sauf si tout changement dans l’obligation financière annuelle du Partenaire

prende effet pas moins de 60 jours après la publication. Les notifications d'amendements seront émises en utilisant les moyens commerciaux raisonnables, incluant mais non-limités aux suivants : affichage sur le site internet de Stemtech (www.Stemtech.com), dans les courriels aux Partenaires, dans les périodiques Stemtech, et / ou affichage sur les commandes de produits, les expéditions de chèques de bonus, ou dans le Back Office du Partenaire Stemtech, ou dans autres envois.

L'exploitation continue d'une entreprise de distribution Stemtech par un Partenaire, ou l'acceptation continue par le Partenaire de toute indemnité suite à la notification d'un amendement sont considérées comme étant une acceptation de tous ces amendements.

## 1.4 - Retards

Stemtech ne sera pas responsable des retards ou inexécution de ses obligations quand ses obligations ne sont pas exécutoires à cause de circonstances que Stemtech ne peut contrôler et notamment en cas de force majeure ou du fait de tiers. Ceci inclut, sans limitation, les grèves, les difficultés liées aux personnels extérieurs, les émeutes, les guerres, les incendies, les catastrophes naturelles, les décès, les ruptures de la chaîne d'approvisionnement indépendantes de Stemtech, les difficultés liées aux paiements du Partenaire pour des produits, et/ou en raison des décrets ou d'injonctions du gouvernement.

## 1.5 - Clauses séparables

6 Si une clause de l'accord dans sa forme actuelle ou dans une forme amendée, se trouve être non-valide ou inapplicable pour une raison quelconque, seules les parties non-valides de la clause seront rendues caduques et les clauses restantes resteront pleinement effectives et l'on considérera que les clauses non-valides ou non-applicables ne font pas partie de l'Accord.

## 1.6 - Tolérance

La Société ne renoncera jamais à son droit d'exiger l'application de l'Accord et des lois applicables qui gouvernent la conduite des affaires. Une abstention de Stemtech à exercer son droit ou son pouvoir en vertu de l'Accord ou d'exiger le strict respect d'une obligation ou d'une clause de l'Accord de la part d'un Partenaire ou de toutes pratiques qui ne respecteraient pas les modalités de l'Accord, ne pourront valoir renonciation de Stemtech au droit de demander un respect exact ou complet de l'Accord. Seul un membre de la direction de la Société peut autoriser une dérogation à l'Accord. Une tolérance de Stemtech d'une violation de l'Accord par un Partenaire ne changera, ni ne nuira ni au droit de Stemtech par rapport à une violation subséquente, et n'affectera en rien les droits et obligations de tout autre Partenaire. Aucun retard ou défaut par Stemtech d'exercer son droit par rapport à une violation ne changera ni ne nuira au droit de Stemtech par rapport à celle-ci ou à toute violation subséquente.

## 1.7 - Application de l'Accord

L'existence d'une revendication ou d'une poursuite judiciaire d'un Partenaire contre Stemtech ne constituera pas un obstacle à l'application par Stemtech d'une modalité ou d'une clause de l'Accord.

## Section 2 – Statut de Partenaire indépendant Stemtech

Afin de recevoir l'agrément de Stemtech d'acheter des produits aux prix Partenaires, de vendre des Produits et Services Stemtech, de promouvoir d'autres candidats à l'Opportunité d'affaires de Stemtech ou de recevoir des commissions, des bonus et des commissions indirectes générationnelles avec l'Opportunité d'affaires de Stemtech, un candidat doit respecter et appliquer les articles suivants :

### 2.1 - Formulaire d'inscription

Toutes les personnes qui ont l'intention d'être actives dans la Distribution Stemtech doivent compléter un formulaire d'Inscription soit sous la forme d'une copie papier soit en ligne. Les inscriptions incomplètes ne seront pas acceptées. Les inscriptions sur papier doivent être envoyées au Services de Partenaire de la manière suivante:

- (a) Si vous utilisez une carte de crédit / débit : En faxant le recto et le verso du formulaire d'inscription dûment rempli au Service de Partenaire. Afin d'éviter le double emploi, veuillez ne pas envoyer de copie papier ou l'original si vous envoyez par fax le formulaire d'inscription.
- (b) Si vous utilisez un virement bancaire (le cas échéant) : en envoyant le formulaire d'inscription original dûment rempli et signé, avec le paiement adéquat au Service des Partenaires.
- (c) Les candidats qui font leur demande en ligne doivent payer par carte de crédit / débit.

### 2.2 - Admission d'un candidat

L'Inscription doit être acceptée par un représentant du Service de Partenaire. Stemtech se réserve le droit de refuser toute Inscription. La durée de l'Accord de Distribution est d'un (1) an à partir de la date de l'admission par Stemtech (« Date effective »). Veuillez voir les Sections 2.17 – 2.18 pour les procédures de renouvellement. La réception du kit de Partenaire Stemtech notifie au candidat qu'il/elle est autorisé(e) à être un Partenaire Indépendant Stemtech et à gérer une entreprise de distribution Stemtech. 7

### 2.3 - Kit de Partenaire Stemtech

Le Partenaire Postulant doit acheter un Kit de démarrage de Partenaire Stemtech (Le « KIT »), qui contient des formulaires, et du matériel de formation et de commercialisation. L'achat du Kit inclut une inscription de 12 mois au bulletin de la société. L'achat du Kit ne constituera pas un Accord de la part de Stemtech de faire partie d'une entreprise de distribution, d'une coentreprise ou d'un autre projet d'affaires avec le Partenaire.

### 2.4 - Numéro d'Identification ou N.I.

Lors de l'admission de la Demande d'agrément par Stemtech, le Candidat sera considéré par Stemtech comme étant un Partenaire Indépendant et autorisé à gérer une entreprise de distribution Stemtech. Stemtech émettra au Partenaire un numéro d'identification personnel (« Numéro d'identité »). Toute personne Active dans une entreprise de distribution doit utiliser le même Numéro d'Identité. Par exemple : Sophie Dupont est la Partenaire primaire et son époux François Dupont est le Partenaire secondaire et ils font des affaires sous le nom de Dupont et Dupont. Sophie et François doivent utiliser le même NI émis pour cette entreprise de distribution par Stemtech. Afin d'éviter des retards dans le traitement, toute correspondance et commande etc... doit inclure le NI du Partenaire.

### 2.5 - Aucun achat de produit n'est obligatoire

Il n'existe aucune obligation d'acheter les produits Stemtech pour devenir Partenaire.



## 2.6 - Avantages pour Partenaires

Une fois que l'inscription est acceptée par Stemtech, selon la Section 2.2 ci-dessus, le candidat devient à ce moment Partenaire Indépendant Stemtech et a droit aux avantages suivants :

- (a) Pouvoir acheter certains produits et services Stemtech à des prix de gros,
- (b) Pouvoir vendre au détail les produits Stemtech, qui sont décrits dans la documentation officielle de Stemtech,
- (c) Présenter Stemtech aux clients et gagner des commissions sur les achats de produits effectués par les clients,
- (d) Recevoir une rémunération dans le cadre de l'opportunité d'affaires Stemtech, sous condition d'éligibilité et de respect des dispositions du contrat,
- (e) Parrainer d'autres personnes comme distributeurs dans l'opportunité Stemtech et ainsi, développer une organisation de Distribution et progresser selon le plan de rémunération,
- (f) Recevoir la documentation Stemtech régulièrement et d'autres communications Stemtech,
- (g) Participer aux événements de support, de service, de formation, de motivation et de reconnaissance, une fois que le paiement des frais, le cas échéant ont été versés, et
- (h) Participer aux concours de promotion et de motivation, et aux programmes promus par Stemtech pour ses Partenaires.

## 2.7 - Inscriptions multiples

Si à quelque moment que ce soit, Stemtech reçoit des Inscriptions multiples pour le même Candidat(s) qui indique le même Partenaire Promoteur, seule la première inscription reçue par Stemtech sera traitée et enregistrée. Si Stemtech reçoit de multiples inscriptions de différents Partenaires Promoteurs pour le même Candidat, Stemtech se réserve le droit de choisir le Partenaire Promoteur désigné, sans informer à priori soit le Candidat, soit le ou les autres Partenaires promoteurs.

8

## 2.8 - Gérer une Entreprise de distribution Indépendante Stemtech

Une fois que l'Inscription a été admise par Stemtech et que le paiement du Kit a été versé, le Candidat est autorisé à gérer une Entreprise de distribution Indépendante Stemtech. Afin d'aider les Partenaires à réussir dans leur entreprise, Stemtech encourage fortement tous les Partenaires à conserver des registres complets et précis de toutes leurs opérations commerciales, même s'ils n'y sont pas légalement tenus.

## 2.9 - L'Âge légal

Tous les Partenaires primaires doivent être âgés de 18 ans ou plus. L'inscription est un accord contractuel. Par conséquent, les Partenaires primaires doivent avoir l'âge légal dans leur pays de résidence pour être seuls responsables des accords contractuels et pour travailler. Les personnes âgées de moins de 18 ans (« les mineurs ») peuvent s'inscrire en tant que Partenaires secondaires sur le même formulaire d'inscription que le parent de tutelle.

## 2.10 - Les Entreprises de Distribution Stemtech multiples par foyer

Un Partenaire peut gérer ou avoir un intérêt (légal ou équitable) dans seulement une (1) Entreprise de Distribution Stemtech. Aucune personne ne peut détenir un intérêt dans, ni gérer, ni recevoir une rémunération de plus d'une (1) Entreprise de distribution Stemtech. Stemtech fera une exception à cette politique si un Partenaire hérite d'une affaire en raison de dispositions héréditaires ou testamentaires. À l'exception des époux, les individus d'une même cellule familiale ne peuvent pas entrer ou avoir un intérêt dans plus d'une (1) Entreprise Stemtech. Une « cellule familiale » est définie comme les parents et les enfants à charge qui vivent ou qui exercent une activité à une même adresse.

Si les conjoints sont actifs dans une entreprise de Distribution Stemtech, les deux conjoints doivent signer l'Accord de



Partenaire. La reconnaissance selon l'opportunité d'affaires Stemtech ne sera accordée qu'aux candidats qui remplissent et signent l'Accord de Distribution. Stemtech se réserve le droit d'interdire à un époux/épouse ou un autre individu qui n'a pas complété et signé l'Accord de Partenaire de (a) vendre des produits et services Stemtech, (b) acheter des produits et des services directement de Stemtech en utilisant le compte d'entreprise de distribution de l'autre époux, et (c) bénéficier du plan de reconnaissance dans le cadre de l'Opportunité d'affaires Stemtech. Rien dans cette Section 2.11 ne restreindra ou limitera l'application de l'article 2.12 ci-après.

Les époux peuvent détenir et diriger leurs propres affaires tant qu'ils respectent les règlements suivants :

- (a) L'époux qui dirige l'affaire de niveau senior doit avoir dans sa lignée et maintenir en service cinq Partenaire inscrits au Programme d'Expédition Automatique (AutoShip) ou des clients au détail inscrits au programme AutoShip avant que l'autre conjoint puisse avoir une affaire indépendante de niveau junior à son nom propre.
- (b) Le deuxième époux engagé dans une affaire indépendante doit être parrainé par son époux qui détient l'affaire de niveau senior et être placé en première ligne de l'affaire senior,
- (c) L'entreprise de niveau junior n'est pas autorisée à acheter un Pack de Leadership ;
- (d) L'achat initial maximum autorisé pour l'affaire de niveau junior est un Pack de Lancement accéléré à 79.00 €
- (e) Si les époux ont occupé précédemment une position commune avec leurs deux signatures sur un formulaire d'Agrément Stemtech, l'un des époux devra rompre cet agrément et payera des frais de 100 € pour créer une entreprise de Distribution Stemtech séparée comme mentionnée ci-dessus.

## 2.11 - Actions des membres d'un même foyer ou des individus affiliés

Si un membre d'un foyer de Partenaire s'engage dans une activité qui, si elle était faite par le Partenaire lui-même, violerait une clause de l'Accord, une telle activité sera considérée comme une violation par le Partenaire de son Accord et Stemtech pourra prendre des mesures contractuelles applicables en cas de violation de l'Accord. De même, si une personne, qui est associée à une Société, un Partenariat, une Société de Fiducie ou une autre entité (collectivement appelée « une personne affiliée ») viole l'Accord, un tel acte sera vu comme une violation par cette entité et Stemtech pourra prendre des mesures contractuelles applicables en cas de violation de l'Accord contre l'entité, comme décrit dans les Sections 9 et/ou 10. 9

## 2.12 - Sociétés, Partenariats, Société de Fiducie ou autres Entités d'Entreprise.

Une société, un partenariat, ou une société de fiducie (collectivement appelée « une entité de l'entreprise ») peut postuler en tant que Partenaire Stemtech. Stemtech se réserve le droit d'examiner le certificat d'immatriculation de la société, l'accord de partenariat (ces documents sont collectivement appelés les « documents d'Entité ») de l'Entité d'Entreprise que celle-ci doit alors remettre à Stemtech. Un formulaire de demande doit être complété avec le nom de l'Entité d'Entreprise en tant que Partenaire principal et signé par une personne autorisée de l'Entité d'Entreprise en tant que Partenaire secondaire. Un formulaire de numéro d'identification de l'Entité d'Entreprise doit aussi être dûment complété et soumis avec le formulaire de demande. Les personnes composant l'Entité d'Entreprise sont responsables collectivement et individuellement de toute dette envers Stemtech et doivent se conformer avec les termes et conditions des Documents Contractuels. Les membres du foyer proches des membres de la direction, les Directeurs, des actionnaires, et/ou les fidéicommissaires de l'Entité d'Entreprise n'ont pas l'autorisation de s'inscrire individuellement en tant que Partenaire Indépendant Stemtech.

## 2.13 - Exigences de transparence de l'Entité d'Entreprise

Stemtech doit préalablement être informée de tout projet de vente, transfert, apport ou émission d'actions ou de participation dans la société. En outre, tous nouveaux membres de la direction, Directeurs, Actionnaires, Partenaires, ou Membres doivent remplir une demande individuelle en tant que Partenaire Secondaire. Stemtech se réserve le droit de prendre des mesures contractuelles applicables en cas de violation de l'Accord, incluant, mais non-limitées à l'arrêt de toute entité d'entreprise de distribution Stemtech, si elle vend ou émet des actions de son capital, des intérêts de partenariat, des intérêts fiduciaires, ou tout autre intérêt à une personne qui ne complète pas le formulaire d'inscription.

## 2.14 - Se convertir à ou à partir d'un statut d'Entité d'Entreprise

Une entreprise de distribution Stemtech peut changer son statut, sous le même promoteur, vers ou à partir d'un partenariat, une société, une fiducie, ou à partir d'un type d'entité d'entreprise vers une autre en soumettant un nouveau formulaire d'inscription. Lors de la soumission du formulaire d'inscription modificative, veuillez insérer les mots "Enregistrement d'un changement" dans la section destinée à la signature du promoteur, dans la mesure où la signature du promoteur n'est pas requise pour enregistrer le changement. Les paiements seront émis au nom de l'Entité d'Entreprise.

## 2.15 - Noms d'entreprise assumés ou factices

Les personnes peuvent postuler pour devenir des Partenaires Indépendant Stemtech en adoptant une dénomination commerciale, à condition que le formulaire d'inscription inclut les noms légaux des individus ou de l'Entité d'Entreprise. Par exemple: Jean Martin / Sous le nom "Entreprise Martin - Entreprises Martin" apparaîtra en tant que Partenaire primaire et Jean Martin, en tant que Partenaire secondaire. Aucune entreprise de distribution Stemtech n'a le droit, dans sa dénomination commerciale, ou dans un formulaire d'inscription ou document destiné à une autorité administrative ou autre d'utiliser le nom Stemtech, et/ou un autre nom associé à Stemtech et/ou ses produits et services.

## 2.16 - Renouvellement annuel de l'Accord de Partenaire

- 10 Les modalités de l'Accord de Partenaire sont d'une durée d'un (1) an à partir de la date de l'admission par Stemtech (« Date Anniversaire »). Stemtech ou le Partenaire peut choisir de ne pas renouveler l'Accord de Distribution. Stemtech et le Partenaire renoncent aux réclamations l'un contre l'autre pour tout choix de ne pas renouveler ou pour tout refus de renouvellement. Si un Partenaire choisit de renouveler l'Accord de Partenaire, il/elle doit le renouveler chaque année en payant des frais de renouvellement annuel au plus tard le premier jour du mois suivant la date anniversaire. Par exemple : Si la demande a été acceptée par Stemtech le 17 Avril, la date de renouvellement est le 1er mai et le paiement du renouvellement doit être reçu par Stemtech au plus tard le 1er mai de chaque année si le Partenaire choisit de renouveler l'accord. Si les frais pour le renouvellement ne sont pas payés dans les trente (30) jours après l'expiration du mandat actuel de l'accord de distribution, l'accord de distribution sera résilié. Il est de la seule responsabilité du Partenaire de renouveler chaque année son accord de distribution, que Stemtech choisisse ou non d'envoyer un avis de rappel. Pour éviter les problèmes associés aux oublis de renouvellement d'une entreprise de Distribution, Stemtech encourage les Partenaires à profiter de l'option de renouvellement automatique présente sur le formulaire d'inscription et sur l'Accord. Si un Partenaire choisit de renouveler son entreprise annuellement, les frais annuels seront facturés automatiquement sur sa carte de crédit et il n'y aura donc aucune perte due aux inadvertances dans le processus de renouvellement.

## 2.17 - Frais de Renouvellement

Les frais de renouvellement peuvent être payés par :

- (a) En appelant le Service de Distributeur et en payant les frais de renouvellement par carte de crédit (ou débit) ou
- (b) En informant le Service de Distributeur, par écrit, que les frais de renouvellement peuvent être déduits automatiquement des chèques de commission du Distributeur.
- (c) En choisissant de payer par le renouvellement automatique

Aucun renouvellement ne sera accepté par Stemtech sans le paiement complet des frais de renouvellement. Lors du paiement des frais de renouvellement, les Partenaires primaires et secondaires acceptent de continuer à se conformer aux documents

Contractuels de Stemtech en vigueur à la date de renouvellement. Si le formulaire de renouvellement est utilisé, les Partenaires primaires et secondaires doivent tous les deux le signer. Si un Partenaire a complété un Accord de

Partenaire dans plus d'un pays, le Partenaire peut renouveler l'Accord de Partenaire pour chaque pays en même temps, en contactant le Service de Partenaire.

## 2.18 - Statut de contractant indépendant

Chaque Partenaire Indépendant de Stemtech est un contractant Indépendant qui gère et qui est responsable de son entreprise de distribution. Aucun Partenaire n'est un employé, une franchise, une coentreprise, ni un associé de Stemtech. Un Partenaire ne peut indiquer ou prétendre, soit verbalement, soit par écrit qu'il est employé, propriétaire, une coentreprise, un associé, ou un représentant de Stemtech ou de tout autre fonction à part celle de Partenaire Indépendant. Aucun Partenaire Stemtech n'a le droit de (a) impliquer Stemtech dans un engagement quelconque, de (b) conclure un accord au nom de Stemtech, et / ou (c) se présenter à une tierce partie comme un employé ou représentant de Stemtech.

Aucun Partenaire Stemtech n'a le droit de faire des déclarations trompeuses qui pourraient être préjudiciables à la Société ou dénaturer leur statut d'entrepreneur indépendant, sinon ils seront l'objet de sanctions disciplinaires.

Le statut de Contractant Indépendant permet au Partenaire d'accéder au Service client de la société pour obtenir de l'aide si besoin. Le Partenaire doit communiquer avec professionnalisme avec le département du Service client de la Société. Aucune injure ou violence ne sera acceptée au cours de ces communications avec le département du Service client.

## 2.19 - Accord d'Indemnité

Un Partenaire est entièrement responsable de tous ses rapports verbaux et écrits concernant les produits Stemtech, les services et l'opportunité d'affaires Stemtech, qui ne sont pas expressément contenus dans les documentations officielles de Stemtech. Le Partenaire est responsable du dommage qui pourrait être causé à Stemtech en raison des représentations ou des actions non-autorisées du Partenaire et indemnisera Stemtech, ses dirigeants, employés ou agents de façon à ce que ces derniers soient indemnes de toute responsabilité et de tout dommage en cas de jugements, de dommages et intérêts, de remboursements, de frais d'avocat, de coûts de procédures judiciaires encourus par eux. CETTE DISPOSITION demeurera toujours valide après l'arrêt de l'accord.

11

## 2.20 - Déclaration d'impôt sur le revenu

En tant qu'entrepreneur indépendant autonome, le Partenaire est seul responsable de la production de toutes les déclarations nécessaires et de payer tous les impôts et taxes applicables dus, en rapport à son entreprise de distribution

Stemtech et de garder tous les documents appropriés nécessaires dans le cas d'un contrôle et le paiement complet de tout impôt ou taxe.

## 2.21 - Conformité juridique

Chaque Partenaire doit se conformer à toutes les lois applicables, y compris, mais non limitées aux lois, aux ordonnances, aux codes et règlements concernant le fonctionnement de son entreprise de Distribution. Les Partenaire sont responsables de leurs décisions stratégiques et de leurs dépenses, y compris les impôts sur le revenu et sur l'auto-emploi. Chaque entreprise de distribution est libre d'établir ses propres pratiques de vente et ses heures d'ouverture, selon les directives contenues dans les documents contractuels et/ou dans toutes les documentations officielles de Stemtech.

## 2.22 - Aucun territoire n'est exclusif

Aucun Partenaire Indépendant de Stemtech n'a le droit d'insinuer ou de déclarer qu'il a un territoire exclusif pour recruter et/ou vendre des produits de Stemtech. Il n'y a aucune limitation géographique pour la promotion, la vente, ou le recrutement en Belgique.

## 2.23 - Non-sollicitation

Les Partenaires de Stemtech sont libres d'exercer toute autre activité de leur choix et de participer à d'autres entreprises de promotion multi-niveaux ou de réseau, ou d'autres opportunités de promotion (collectivement appelées « les ventes directes »). Cependant, pendant la durée de l'accord de distribution, les Partenaires de Stemtech n'ont pas le droit de solliciter, recruter, favoriser et / ou de vendre les occasions de promotions, et / ou des produits d'autres entreprises de vente directe à d'autres Partenaires Stemtech ou à d'autres clients de détail.

Suite à la résiliation de l'Accord de Distribution, et pendant une période de douze (12) mois suivants, un ancien Partenaire ne peut pas utiliser les secrets commerciaux de Stemtech ou des informations confidentielles pour recruter, promouvoir et / ou vendre les occasions de promotion, et les produits d'une autre société de vente directe à un Partenaire Stemtech ou à un client de détail. Il y aura une présomption que les secrets professionnels de Stemtech ou que des informations confidentielles aient pu être utilisées si l'ancien Partenaire Stemtech recrute un Partenaire Stemtech : (1) qui était dans son organisation descendante ou (2) si l'ancien Partenaire a rencontré, développé une relation avec ou a acquis des connaissances sur le Partenaire ou sur un client au détail en raison de leur participation mutuelle à Stemtech.

- 12 Pendant la durée de l'Accord de Distribution, tout recrutement ou inscription réel ou tenté de Partenaires Stemtech ou de clients au détail au profit d'autres entreprises de ventes directes, soit directement, soit par un tiers, est strictement interdit. Ceci inclut, mais n'est pas limité à la présentation ou l'aide à la présentation d'autres entreprises de ventes directes à tout Partenaire ou à un client au détail Stemtech, ou l'encouragement, soit implicite, soit explicite de tout Partenaire ou Client au détail de Stemtech à se joindre à d'autres opportunités commerciales de vente directe. Parce qu'il y a une forte probabilité que des conflits puissent survenir si un Partenaire exploite plus d'un programme de vente directe, il est de la responsabilité du Partenaire de déterminer si un Partenaire potentiel est un Partenaire Stemtech ou un client au détail avant son recrutement ou avant son inscription à une autre opportunité d'affaires de vente directe.

Le terme «recruter» dans cette section signifie la sollicitation, l'inscription, l'encouragement ou l'effort réel ou tenté d'influencer de toutes les manières, directement, indirectement ou par un tiers, un Partenaire Stemtech ou client au détail à s'inscrire ou participer à une autre opportunité d'affaires de vente directe. Les Partenaires ne doivent pas vendre ou tenter de vendre des produits ou des services concurrentiels aux Partenaires et clients au détail Stemtech.

Tous les produits ou services dans la même catégorie générique d'un produit ou d'un service Stemtech est considéré comme concurrentiel ; par exemple, un complément alimentaire est dans la même catégorie générique que la gamme de produits de Stemtech, et est donc un produit concurrent, indépendamment des différences dans le coût, la qualité, les ingrédients, ou le contenu nutritif.

Les Partenaires ne doivent pas vendre ou tenter de vendre à tout autre Partenaire, des produits, des services, des publications, des outils Internet, des articles qui peuvent apparaître comme des outils pour aider les Partenaires à avoir plus de succès dans leur entreprise Stemtech. SEULS des articles produits par Stemtech peuvent être partagés avec d'autres Partenaires Stemtech. Les Partenaires ne peuvent pas faire de l'achat de tout outil de vente un prérequis pour les Partenaires de leur organisation descendante et ne peuvent exploiter la fourniture d'outils de ventes comme une source de profit.

Les Partenaires ne peuvent pas exposer des produits ou des Services de Stemtech simultanément avec d'autres produits qui ne viennent pas de Stemtech d'une façon qui pourrait de quelque façon provoquer une confusion ou mener un client éventuel ou un Partenaire à croire qu'il y a un rapport entre Stemtech et les produits ou les Services ne provenant pas de Stemtech. Les Partenaires ne peuvent pas offrir de produits ou des services qui ne viennent pas de Stemtech aux clients au détail ou aux Partenaires éventuels ou existants en même temps que tout programme, Opportunités

commerciales, produits, ou services qui ne sont pas des produits Stemtech. Les Partenaires ne peuvent proposer aucune Opportunité d'affaires non-Stemtech, ni produits ni services pendant ou après une promotion, une conférence, ou un séminaire associé à Stemtech (y compris les événements promus par des Partenaires Indépendants de Stemtech).

## 2.24 - Changements dans la situation du Partenaire

Les Partenaires doivent informer Stemtech, par écrit, de tous changements d'information contenue dans leur Accord de Partenaire. Les Partenaires peuvent actualiser leur Accord de Partenaire existant en soumettant au Service de Partenaire du pays de résidence du Partenaire primaire une requête signée, contenant l'information changée, avec les mots « ENREGISTRER UNE MODIFICATION » insérés dans l'espace prévu pour le Promoteur. Les Partenaires primaires et secondaires doivent signer la demande. La date effective de l'inscription demeurera la date de l'inscription originale sur le dossier Stemtech. Stemtech ne changera aucune information sur le formulaire d'inscription par téléphone.

## 2.25 - Changements d'adresse ou de téléphone

Pour assurer la livraison opportune des produits, des matériels de support, et des chèques de rémunération, il est extrêmement important que les dossiers Stemtech soient mis à jours. Les adresses physiques effectives sont exigées pour l'expédition. Les Partenaires prévoyant de se déplacer ou de changer leur adresse et/ou numéro de téléphone et/ou email soumettent au Service de Partenaire, une demande signée, contenant l'information changée avec les mots « MODIFICATION D'ENREGISTREMENT » insérée dans l'espace fourni pour le Promoteur. Le Partenaire primaire et tous les Partenaires secondaires doivent signer le formulaire. Pour garantir une livraison correcte, toute modification doit être notifiée à Stemtech au moins 2 semaines à l'avance. La modification sera effective chez Stemtech au plus tard trente (30) jours après la réception de la notification. La date effective de l'inscription demeurera la date de l'inscription originale sur le dossier Stemtech. Stemtech ne changera aucune information sur le formulaire d'inscription par téléphone.

13

## 2.26 - Ajouter les Partenaires secondaires

Pour ajouter un Co-postulant (une personne ou une entité d'affaires) à une entreprise de distribution existante de Stemtech, la Société a besoin d'une demande écrite signée par le Partenaire primaire, ainsi qu'un formulaire d'inscription correctement complété, contenant le numéro d'identification personnelle du Partenaire secondaire, la signature, et les mots « MODIFICATION D'ENREGISTREMENT » dans la partie du formulaire réservée pour la signature du Promoteur. Stemtech fournira un récapitulatif de revenus annuels seulement au Partenaire primaire. Pour éviter l'annulation de la SECTION 3.8, le Partenaire primaire doit continuer à faire partie de l'inscription originelle. Si le Partenaire primaire veut résilier son Accord avec la Société, il doit vendre, transférer, ou attribuer son entreprise de distribution selon la SECTION 3.8. Si ce processus n'est pas suivi, l'entreprise de distribution sera résiliée avec le retrait du Partenaire primaire. Tous les chèques de rémunération seront envoyés à l'adresse enregistrée du Partenaire primaire. Les modifications autorisées dans ce paragraphe ne concernent pas un changement de parrainage. Des changements de parrainage sont effectués selon les Sections 3.5 et 3.7. La modification sera effective chez Stemtech au plus tard trente (30) jours après la réception de la notification.

## 2.27 – État inactif

Tout Partenaire indépendant qui ne place pas de commande de produits ou qui n'a aucune commande directe d'un client au détail pendant une période de six (6) mois consécutifs, sans motif légitime, sera considéré comme ayant cessé d'exécuter le Contrat et il sera procédé à sa radiation pour raison de cessation d'activité. Cela désactivera l'accès au back office Stemtech, à tout site Internet personnel et entraînera la perte définitive de toute lignée de distribution inférieure. Il est de la responsabilité du Partenaire indépendant de surveiller ses activités pour rester actif. Si un Partenaire inactif désire devenir actif à nouveau, il ou elle doit contacter le Service des Partenaires, payer tout frais de

renouvellement applicable et placer au moins une commande de produits, soit lui-même ou grâce à un client au détail. Lorsqu'un Partenaire a été radié pour cessation d'activité, il ou elle doit attendre six (6) mois avant de pouvoir se réinscrire.

## Section 3 - Parrainage et formation

### 3.1 - Parrainage

Tous les Partenaires (« les Promoteurs ») en position éligible selon le Plan ont la possibilité de promouvoir et d'inscrire d'autres personnes à Stemtech. Chaque candidat éventuel a le droit ultime de choisir son propre Promoteur. Les Partenaires Stemtech sont récompensés uniquement pour la génération du volume bonus des Partenaires parrainés, et jamais pour avoir promu de nouveaux Partenaires dans Stemtech. Il est strictement interdit aux Partenaires d'inscrire des Partenaires fictifs pour générer un volume de ventes dans le but d'atteindre des qualifications et/ou gagner des commissions supplémentaires. Avant de signer l'Accord de Partenaire avec un candidat, les Promoteurs ont la responsabilité de passer en revue avec lui les modalités et les conditions des Documents Contractuels. On attend que chaque promoteur soit vigilant dans leur recrutement pour éviter qu'il ou elle se fasse passer pour un employé ou un agent de Stemtech ; Le statut de contractant indépendant du promoteur doit être abordé et clairement présenté à tout moment.

14 Un promoteur peut placer une nouvelle personne inscrite sous un autre Partenaire de sa descendance (le « promoteur de placement »). Si un Promoteur désire attribuer un nouveau Partenaire à un « promoteur de placement », le placement doit être terminé dans la « salle d'attente » (située dans la section « Mon organisation » de votre Back office) dans un délai d'un mois civil à partir de la soumission du formulaire du nouveau membre

### 3.2 - Formation continue

Tous les Partenaires doivent apporter une prestation d'aide et de formation aux Partenaires de leur lignée, pour s'assurer qu'ils mènent à bien leur entreprise de distribution Stemtech. Les Promoteurs doivent maintenir un contact et une communication réguliers et dynamiques avec les Partenaires de leurs lignées de distribution. A titre d'exemples de tels contacts et de telles communications peuvent inclure, de façon non limitative, des bulletins d'information, des correspondances écrites, des réunions personnelles, des contacts par téléphone ou courriels, et un accompagnement des Partenaires de la lignée de distribution aux réunions, aux stages de formation, ou à d'autres événements Stemtech. Les Promoteurs sont également responsables pour motiver et pour former de nouveaux Partenaires dans la connaissance des produits de Stemtech, des techniques efficaces de ventes (y compris comment réaliser une vente et préparer des formulaires et des reçus de commande), de l'Opportunité d'affaires Stemtech, et de la conformité aux P et P et aux Documents Contractuels de la Société. La communication, l'animation et la formation avec les Partenaires ne doivent pas enfreindre la section 4.

Les promoteurs doivent faire comprendre aux Partenaires de leur lignée inférieure qu'ils n'ont pas besoin d'acheter du matériel de formation pour obtenir des conseils de leur part. Si les promoteurs font payer les formations qu'ils donnent, celles-ci peuvent être remboursées intégralement au Partenaire qui n'en est pas satisfait les 14 jours suivant celle-ci (moins les frais de subsistance).

### 3.3 - Communication de suivi avec la chaîne de distribution

Les Promoteurs s'assurent que les Partenaires, dans leur lignée de distribution, ne donnent pas d'informations inexactes sur le produit ou l'Opportunité d'affaires Stemtech, ni ne s'engagent dans une conduite illégale ou inappropriée.



### 3.4 - Continuité des ventes

Responsabilités : indépendamment de leur niveau de qualification, les Partenaires doivent continuer personnellement à réaliser des ventes en générant de nouveaux clients au détail et en suivant les clients au détail existants de sa chaîne de distribution inférieure.

### 3.5 - Transfert du Promoteur ou du Promoteur de placement

Pour protéger l'intégrité de l'Opportunité d'affaires Stemtech et de toutes ses lignées de distributions, et pour protéger les efforts des Partenaires, Stemtech décourage fortement les changements de parrainage. Le maintien de l'intégrité des lignées de parrainage est critique pour le succès de chaque entreprise de distribution et chaque lignée de distribution. En conséquence, le transfert d'une entreprise de distribution Stemtech d'un promoteur vers un autre est rarement autorisée.

Hormis le transfert des Partenaires de la «salle d'attente» en ligne dans le mois civil après l'inscription initiale, les Partenaires qui demandent un changement de promoteur doivent soumettre leur demande par écrit en remplissant le formulaire de Transfert de Parrainage dûment rempli au Service de Partenaire avec des frais de 100 € qui doivent être payés intégralement avant toute autorisation de transfert. Le Formulaire de Transfert de Parrainage doit être signé par les sept Partenaires immédiatement dans la chaîne de distribution supérieure du Partenaire qui demande le transfert. Un Partenaire peut demander seulement une fois (1) le transfert d'un promoteur.

Excepté dans des cas spécifiques impliquant une incitation frauduleuse ou un parrainage non éthique, les PARTENAIREs de la lignée du promoteur non conforme ne seront pas déplacés avec le transfert de l'entreprise de Distribution du Partenaire demandeur. Toutes les demandes de transfert alléguant des pratiques d'inscription frauduleuses (qui comprend des pratiques d'inscription qui ne respectent pas les documents contractuels) doivent être soumis au Service de Partenaire dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle la demande a été acceptée par Stemtech et doit être évaluée au cas par cas. Il sera à l'appréciation unique de Stemtech de décider si la chaîne inférieure de distribution du Partenaire qui se transfère sera déplacée avec lui. 15

### 3.6 - Parrainage multiple

Le parrainage multiple, réel ou tenté est strictement interdit. « Le parrainage multiple » est défini comme l'inscription d'un individu ou d'une entité qui a déjà un Accord courant de client ou de Partenaire dans un dossier Stemtech, ou qui a eu un tel Accord dans les six mois civils précédents, dans une ligne de parrainage différente. L'utilisation d'un nom de conjoint ou d'un nom d'un parent, d'un nom commercial, de noms fictifs, de sociétés, de partenariats, de numéros d'identification fictives, ou de tout autre artifice pour contourner cette politique est interdite. Cette politique ne doit pas interdire le transfert d'une entreprise Stemtech conformément à la section s 3.5, 3.7 ou 3.8.

Si un parrainage multiple est découvert, la société doit immédiatement en être informée. Stemtech peut prendre des mesures contractuelles à l'égard d'un Partenaire qui a modifié de façon illicite les lignées et/ou les Partenaires qui ont encouragé ou ont participé au parrainage multiple. Stemtech peut également remettre l'ensemble ou une partie de l'unité de distribution illicite à son organisation de lignée de distribution originale si la Société considère cette action comme équitable et réalisable. Cependant, Stemtech n'a aucune obligation de déplacer la lignée de distribution du Partenaire au parrainage multiple, et la disposition ultime des mesures à prendre demeure à l'appréciation unique de Stemtech. Chaque situation sera passée en revue au cas par cas. Les Partenaires renoncent à toute réclamation et cause d'action contre Stemtech surgissant de ou concernant la disposition de l'organisation de la lignée de distribution du Partenaire promu illicitement de façon multiple.



### 3.7 - Arrêt volontaire et réinscription

Un Partenaire peut légitimement changer d'organisation en terminant volontairement son Accord de Partenaire et en restant inactif (c.-à-d., aucun achat des produits Stemtech pour la revente, aucunes ventes des produits de Stemtech, aucun parrainage, aucune assistance aux évènements Stemtech ou participation à une autre forme d'activité de Partenaire, ou opération de toute autre Entreprise de distribution Stemtech) pendant six (6) mois civils complets consécutifs. Après la période de six (6) mois civils d'inactivité, l'ancien Partenaire peut s'inscrire à nouveau sous un nouveau Promoteur. Stemtech se réserve le droit de renoncer à l'exigence de six (6) mois civils au cas par cas.

### 3.8 - Vente, transfert ou attribution d'une entreprise de distribution Stemtech

Bien que les Partenaires aient un intérêt dans et soient autorisés à gérer une Entreprise de Distribution Stemtech, la vente, le transfert ou l'attribution d'une Entreprise de Distribution Stemtech est sujette à certaines limitations. Des Entreprises de Distributions Stemtech peuvent seulement être acquises par, ou vendues, transférées ou assignées à Stemtech, aux Promoteurs actifs de la chaîne de distribution supérieure, ou à un Partenaire Indépendant non-Stemtech moyennant le versement de 100.00 € TTC pour les frais administratifs et de traitement, et doivent être payés avant la vente, le transfert, ou l'attribution.

16 Stemtech se réserve le droit d'annuler ou de modifier ces frais au cas par cas. Une Entreprise de Distribution Stemtech ne peut être acquise par ou vendue, transférée ou assignée à un Promoteur inactif ou à un Partenaire existant de chaîne de distribution ou un Partenaire de ligne parallèle. Toutes les ventes, transferts, ou attributions d'une entreprise de distribution seront sujets à l'approbation de Stemtech, qui ne seront pas déraisonnablement refusés. Stemtech peut refuser d'approuver la vente, le transfert ou la cession de tout Partenaire qui a été en violation de l'Accord dans les précédant douze (12) mois qui suivent la demande. Si un Partenaire envisage ou désire vendre, transférer ou céder son entreprise de Distribution, il/elle doit d'abord aviser le Service Partenaire avant que tous les documents de vente ne soient discutés ou conclus. Les Partenaires qui concluent une vente, le transfert ou une cession sans l'autorisation de Stemtech seront responsables de cette transaction, refusée et l'entreprise de distribution sera résiliée par Stemtech. Pour effectuer une vente, un transfert ou la cession d'une entreprise de Distribution Stemtech, la documentation juridique suivante doit être fournie à Stemtech :

1. Accord signé de la vente, du transfert ou de la mission.
2. Les frais de transfert de 100.00 € TTC.
3. Un accord du Partenaire rempli, incluant l'identifiant actuel du Partenaire, avec les mots «Vente/Transfert/Mission» (selon le cas) écrit en travers de la feuille.

### 3.9 - Transfert en cas de décès d'un Partenaire

En cas de décès d'un Partenaire, son entreprise de distribution peut être passée à son/ses successeur(s) selon le testament ou tout autre dispositif testamentaire de ce Partenaire décédé, et selon les dispositions de cette Politique. Les documents légaux nécessaires suivants doivent être soumis à Stemtech pour s'assurer que le transfert soit correct. En conséquence, un Partenaire doit consulter un avocat pour l'aider dans la préparation d'un testament ou de tout autre acte testamentaire, qui devrait inclure des instructions concernant la gestion de son Entreprise de distribution Stemtech.

Pour prendre possession d'un transfert testamentaire d'une entreprise de distribution Stemtech, le successeur doit fournir à Stemtech les documents légaux suivants pour s'assurer que le transfert soit correct :

1. Un certificat de décès original.
2. Une copie notariée du testament ou de tout autre dispositif établissant les droits du successeur pour la entreprise de distribution Stemtech.
3. Un Accord du Partenaire complété avec les mots «Enregistrement de Modification» dans la section désignée

pour la signature d'un Promoteur, cette signature n'étant pas nécessaire.

Le successeur doit :

1. Respecter les dispositions de l'Accord ; et
2. Avoir toutes les qualifications du statut du Partenaire décédé ; et
3. La Rémunération d'une entreprise de distribution Stemtech transférée résultant de cette section sera payée en un seul chèque conjointement au(x) légataire(s) de biens réels ou à une seule Entité Entrepreneuriale formée par le(s) légataire(s) de biens réels.

Une exception à la Politique de l'Entreprise de Distribution Multiple par résidence (Politique 2.11) sera prise en considération si un Partenaire ou des Partenaires intéressés dans une autre entreprise de distribution sont reçus en héritage. Les demandes d'exception à la Politique 2.11 doivent être présentées par écrit au Service de Partenaire dans un délai de trente (30) jours après perception des intérêts par le Partenaire dans une seconde entreprise en héritage.

### 3.10 - Transfert en raison de l'incapacité d'un Partenaire

Pour effectuer un transfert d'une entreprise de distribution Stemtech pour cause d'incapacité, le successeur doit fournir les documents suivants à Stemtech :

- a) Une copie certifiée de la procuration accordée par le Partenaire frappé d'incapacité ;
- b) Une copie certifiée du document exécuté par l'avocat transférant l'entreprise de Distribution au successeur ; et
- c) Un Accord de Partenaire rempli par le successeur.

17

### 3.11 - Accords entre Partenaires de Stemtech

Stemtech ne reconnaîtra aucun Accord entre les Partenaires Indépendants de Stemtech concernant la distribution des commissions, de bonus, de commissions indirectes générationnelles, ou de parrainage.

### 3.12 - Rapports de confidentialité et de généalogie

Tous rapports d'activité de généalogie et de chaîne inférieure de distribution, y compris les informations contenues dedans, et toute information concernant les identités, les organisations, les volumes de vente, et les coordonnées de contact des Partenaires sont confidentiels et constituent des secrets commerciaux et des renseignements commerciaux appartenant à Stemtech.

Des rapports d'activité de généalogie et de chaîne inférieure de distribution, ainsi que des Back Office de Partenaire sont fournis dans la discrétion la plus totale et mis à disposition des Partenaires Stemtech dans le seul but de les aider à travailler avec leurs chaînes de distributions respectives, dans le développement de leurs Entreprise de distributions Stemtech et peuvent seulement être employés à cette fin.

Tous les Partenaires et Stemtech conviennent que si cet Accord de confidentialité et de non-divulgaration n'était pas signé, Stemtech ne fournirait pas de rapports d'activité de généalogie et de chaîne de distribution au Partenaire. Stemtech fournira ces rapports d'activité de généalogie et de chaîne inférieure de distribution à un coût nominal. CETTE SECTION 3.12 SURVIVRA À L'ARRÊT DE L'ACCORD.

Les Partenaires de Stemtech ne devront pas, en leur propre nom, ou au nom d'une autre entité d'affaires quelconque:

- (a) Révéler directement ou indirectement toute information contenue dans tout rapport d'activité de généalogie et/ou de chaîne de distribution à tout tiers ;
- (b) Utiliser l'information ou n'importe quel secret professionnel dans un autre but que de favoriser son Entreprise

- de Distribution Stemtech et de générer des ventes de produits et de services Stemtech ;
- (d) Recruter ou solliciter un Partenaire ou client au détail listé sur un rapport ou sur un Back Office ; ou
- (e) Tenter, quelle que soit la manière, d'influencer ou d'induire une personne à changer sa relation d'affaires avec Stemtech.

Sur demande de la Société, tout Partenaire actuel ou ancien renverra l'original et toutes les copies des rapports d'activité de généalogie et/ou de la chaîne de distribution, et toute copie ou téléchargement des informations du Back Office à la Société.

### 3.13 - Fidélité à la Société

Stemtech veut fournir à ses Partenaires les meilleurs produits, Opportunités commerciales, et Service dans l'industrie. En conséquence, Stemtech apprécie des critiques constructives et des commentaires de Partenaires. Ces commentaires devraient être soumis par écrit au Service de Partenaire. Rappelez-vous – pour mieux servir nos Partenaires, que Stemtech doit les entendre ou les recevoir. Tandis que la Société accueille chaleureusement des remarques constructives, les commentaires négatifs faits par des Partenaires au sujet de la Société, ses produits, ou l'Opportunité Stemtech nuisent à l'enthousiasme d'autres Partenaires Stemtech. En conséquence, les Partenaires ne doivent pas faire des commentaires déraisonnablement négatifs, ou dérogatoires, ou diffamatoires au sujet de Stemtech, de ses produits, des programmes, de la gestion, ou des employés à un tiers, y compris, mais non-limité à, d'autres Partenaires Stemtech.

### 3.14 - Dissolution d'une entreprise de distribution Stemtech, y compris le divorce

- 18 Une Entreprise de distribution Stemtech peut être dissoute dans des cas tels que la dissolution d'une entité commerciale ou le divorce. Pendant une dissolution d'entité commerciale ou un divorce, Stemtech s'attend à ce que les parties affectées se conduisent d'une manière qui n'a pas pour conséquence d'engager ou de faire participer d'autres Partenaires Indépendants, des dirigeants, des Directeurs, des actionnaires, des employés, des agents, etc. de Stemtech dans une polémique ou un conflit. De plus, Stemtech s'attend à ce que les parties affectées se conduisent d'une manière qui réponde aux exigences de l'Accord, et d'une manière qui ne compromette pas d'autres dirigeants, Directeurs, actionnaires, employés, agents, etc. de Stemtech, ou les entreprises ou le revenu d'autres Partenaires d'Indépendants de Stemtech.

Pendant un divorce en attente, ou la dissolution d'une entité d'affaires, aucune des deux parties ne peut faire une demande pour avoir une nouvelle Entreprise de distribution Stemtech. Après avoir avisé le Service de Partenaire qu'un divorce ou une dissolution est en attente, aucune activité ne sera autorisée dans l'Entreprise de distribution à moins que toutes les parties signent la demande (par exemple le changement d'adresse, le nom, et le bénéficiaire des chèques de rémunération, etc.). En cas de divorce ou de dissolution d'une entité d'affaires, le jugement ou la documentation de dissolution doit identifier les individus qui gèreront l'Entreprise de distribution Stemtech. Une Entreprise de distribution Stemtech ne peut en aucun cas être divisée, et Stemtech n'acceptera pas d'effectuer des rémunérations au moyen de plusieurs chèques à la fois. Les lignes existantes du parrainage de l'Entreprise de distribution Stemtech affectée doivent demeurer intactes. L'ancien conjoint ou le dirigeant, le Directeur, ou les actionnaires qui ont complètement abandonné tous droits à l'Entreprise de distribution Stemtech à l'autre partie/aux autres parties affectée(s), est libre de (a) s'inscrire en tant que Directeur de Stemtech à nouveau sous le Promoteur original ou (b) s'inscrire en tant que nouveau Partenaire dans une ligne de parrainage complètement différente au choix du Partenaire. La période d'attente de six (6) mois civils indiquée dans les SECTION 3.7 et 9.2, concernant l'arrêt volontaire, ne s'appliquera pas dans des cas de divorce, mais s'appliquera dans les cas impliquant la dissolution d'une entité commerciale.

## Section 4 - Marques déposées, documentation et publicité

### 4.1 - Généralités

Tous les Partenaires protégeront et favoriseront la bonne réputation de Stemtech et de ses produits. La vente et la promotion de Stemtech, l'Opportunité d'affaires Stemtech, et les produits et Services Stemtech sont associés à l'intérêt du réseau, et doivent éviter à tout moment toutes pratiques ou conduite discourtoises, trompeuses, malhonnêtes, non-éthiques ou immorales.

Pour favoriser les produits et l'Opportunité exceptionnelle qu'offre Stemtech, les Partenaires doivent employer les matériels de vente et les matériels de support produits par Stemtech. Le raisonnement qui soutient cette condition est simple. Stemtech a soigneusement conçu ses produits, étiquettes de produit, son Opportunité d'affaires, et ses matériels promotionnels pour s'assurer que chaque aspect de Stemtech soit juste, véridique, justifié, et soit conforme aux vastes et complexes exigences juridiques des droits nationaux fédéraux, provinciaux et d'état.

Si l'on permettait à des Partenaires Stemtech de développer leurs propres matériels de vente et matériels promotionnels (ce qui inclut la promotion sur Internet), malgré leur intégrité et leurs bonnes intentions, la probabilité qu'ils violeraient involontairement tout statut ou règlement affectant une Entreprise de distribution Stemtech est quasiment sûre. Ces violations compromettraient l'Opportunité d'affaires Stemtech pour tous les Partenaires. En conséquence, les Partenaires ne doivent pas produire leurs propres documentations, annonces, matériels de commercialisation, audio, vidéos, matériel promotionnels, ou pages Internet sans l'autorisation écrite de Stemtech.

Stemtech ne permet pas à des Partenaires de créer des commerces parallèles, de vendre des aides de ventes (qui inclut <sup>19</sup> mais ne se limite pas à des sites Internet ou des «systèmes économiques») à d'autres Partenaires Stemtech.

Par conséquent, les Partenaires ne doivent pas vendre ou essayer de vendre des aides de ventes à un autre Partenaire de Stemtech, ce qui inclut, sans limitation, des produits, des Services ou des articles qui peuvent être présentés comme outils pour aider à faire réussir un Partenaire dans ses affaires Stemtech.

Les Partenaires ne peuvent pas reproduire des aides de vente produites par Stemtech ni par voie électronique ni sur papier à moins que l'information ne soit tirée de la bibliothèque de documents Stemtech et imprimée exactement telle qu'affichée dans la bibliothèque de documents et dans le respect des standards prescrits par Stemtech.

### 4.2 - Marques et droits déposés

Stemtech ne permettra pas l'utilisation de ses noms commerciaux, de marques déposées, de conceptions de design, ou de symboles, ni d'autres outils dérivés correspondants (appelées collectivement "Marques"), incluant mais non-limités à Stemtech UK Limited, SE2®, StemFlo®, etc., par aucun Partenaire de Stemtech, sans la permission écrite antérieure de Stemtech.

Nonobstant ce qui précède, les Partenaires peuvent utiliser les marques figurant dans la bibliothèque de documents Stemtech tant que le Partenaire s'identifie comme un Partenaire indépendant Stemtech.

Les Partenaires peuvent utiliser le logo du Partenaire indépendant Stemtech qui est affiché dans la bibliothèque de documents sur leurs sites web ou sur des pages web.

Stemtech ne permettra pas l'utilisation de ses marques, ou de ses dérivés, y compris mais non limités à Stemtech UK Limited., SE2®, StemFlo® etc, par un Partenaire sous n'importe quel nom de domaine ou URL, adresse email, Médias sociaux, ou nom d'utilisateur.

Les Partenaires ne peuvent pas utiliser le nom Stemtech ou les noms des produits comme nom d'utilisateur dans tout email créé par eux-mêmes, ou l'adresse email disponible dans le Back Office de Stemtech, par exemple : Stemtech@Stemtech.com.

Les Partenaires ne sont pas autorisés à reproduire pour leur utilisation personnelle, pour la vente ou pour la distribution, des événements enregistrés qui sont soit commandités par Stemtech, soit qui comprennent un employé de Stemtech qui parle, incluant, mais non-limités, aux appels téléphoniques, aux messages de boîte vocale et aux discours, sans l'autorisation écrite de Stemtech.

Les Partenaires ne sont pas autorisés à reproduire, pour la vente ou pour l'usage personnel, tout enregistrement audio ou vidéo des présentations de la Société.

### 4.3 - Documentation

Seule la documentation officielle de Stemtech peut être employée en représentant les produits de Stemtech, l'Opportunité d'affaires Stemtech, et/ou le plan de rémunération de Stemtech. Les brochures de Stemtech, les encarts, et autres articles d'aide de ventes fournis par Stemtech garantissent les droits d'auteur et ne peuvent pas être reproduits, dupliqués ou réimprimés, sans l'accord écrit de Stemtech.

### 4.4 - Recrutement massif, techniques de ventes et utilisation du site Internet

20 Excepté de la manière prévue dans cette SECTION, les Partenaires ne peuvent pas employer ou transmettre les fax non-sollicités, la diffusion de courriels en masse, les courriels électroniques non sollicités, ou le « pollupostage » (« Spamming ») relatifs à leur Entreprise de distribution Stemtech.

Les termes « les fax non-sollicités » et « courriels non-sollicités » signifient la transmission par l'intermédiaire du fax ou le courrier électronique, respectivement, de tout matériel ou information promouvant ou favorisant Stemtech, ses produits, son Opportunité, ou tout autre aspect de Stemtech qui est communiqué à toute personne. Exception : ces modalités n'incluent pas un fax ou un courriel envoyé : (a) à toute personne avec l'invitation ou la permission explicite antérieure de cette personne ou (b) à toute personne avec qui le Partenaire fait des affaires ou à une relation personnelle établie.

Le terme « fait des affaires ou a une relation personnelle » signifie un rapport antérieur ou existant qui inclut une communication bidirectionnelle volontaire entre un Partenaire et une personne, sur la base de : (a) une enquête, une demande, un achat ou une transaction par la personne concernant des produits de Stemtech offert par un tel Partenaire ; ou (b) un rapport personnel ou familial qui n'a pas été précédemment arrêté par l'une ou l'autre partie. Puisque Internet n'identifie aucune frontière géographique (domestique ou étrangère), l'information sur Internet peut être légale dans un état ou pays et illégale dans un autre.

Par conséquent, les Partenaires désirant utiliser une page Internet pour favoriser leur entreprise de distribution doivent le faire par le site Internet officiel de la Société, utilisant les modèles officiellement reproduits par Stemtech et par le panier d'achats virtuel.

Stemtech ne permettra pas l'utilisation de sites Internet construits par soi-même et qui utilisent le panier d'achat virtuel d'un individu. Toutes les ventes en ligne doivent employer le panier d'achat officiel de Stemtech. Les Partenaires peuvent créer des sites web ou des pages Web, mais peuvent seulement utiliser le contenu autorisé qui est obtenu directement à partir de la bibliothèque de documents Stemtech.

Les Partenaires peuvent utiliser des bannières comme prévu par Stemtech dirigées vers leur propre Panier Stemtech dupliqué.

## 4.5 - Publicité et promotions de catalogue et de magazine

Les produits, l'Opportunité et les Services Stemtech ne seront pas promus en employant un catalogue, quelque soit le type, incluant, mais non pas limité à, un catalogue et/ou un magazine de vente par correspondance, autre qu'un catalogue ou une magazine qui a été produit par Stemtech. Les produits Stemtech peuvent seulement être promus et commercialisés en utilisant les matériels fournis par Stemtech ou les matériels qui ont été approuvés par écrit par Stemtech.

## 4.6 - Imprimés publicitaires

Seuls les matériels approuvés par Stemtech peuvent être employés dans le placement de publicités dans tous les médias imprimés, comprenant, mais non limités aux tracts, aux brochures, aux annonces publicitaires, aux panneaux, aux vitres de voiture, etc. dans lequel le Partenaire Indépendant utilisera les marques déposées de Stemtech ou le matériel protégé par le droit d'auteur dans toute publicité non produite par Stemtech.

Les matériels approuvés peuvent être trouvés dans le Back Office : [www.Stemtech.com](http://www.Stemtech.com). Il est STRICTEMENT interdit aux Partenaires d'utiliser des publications tierces pour commercialiser les produits Stemtech, n'importe quel Partenaire Stemtech ne peut vendre non plus ou essayer de vendre tout matériel de ventes tiers à un autre Partenaire Stemtech.

## 4.7 - Annuaire téléphonique et placards publicitaires

Un Partenaire Indépendant de Stemtech qui a accédé au statut Directeur exécutif et qui a activement participé dans le développement de son Entreprise de distribution Stemtech pour six (6) mois au minimum peut être listé dans les pages 21 blanches de l'annuaire téléphonique sous le nom de Partenaire, avec PARTENAIRE INDÉPENDANT POUR STEMTECH SARL» ou «PARTENAIRE INDÉPENDANT POUR LES PRODUITS DE STEMTECH.» Aucuns autres mots ne sont autorisés.

## 4.8 - Supports électroniques

Les Partenaires Indépendants de Stemtech n'ont pas le droit d'utiliser des sites Internet non-recommandés par Stemtech, la radio, la télévision, ou la publicité ou des apparitions publiques à la télévision câblée pour faire de la publicité sur Stemtech, sur son Opportunité d'affaires, ou sur ses autres produits. Seules les documentations officielles de Stemtech et/ou les Sites Internet Stemtech peuvent être utilisées pour représenter les produits Stemtech et les Opportunités Stemtech. Les brochures de Stemtech, les inserts, et autres matériels disponibles d'aide à la vente de Stemtech ne peuvent être électroniquement reproduits, ou réimprimés sans le consentement écrit explicite de Stemtech, à l'exception des Partenaires utilisant les informations pré approuvées fournies dans la Bibliothèque de Document Stemtech. L'utilisation des livres électroniques tiers est strictement interdite.

## 4.9 - Approbations

Les noms des dirigeants de Stemtech, des membres de la directions, des Directeurs, des actionnaires, des employés, et/ou des porte-parole ou toute anecdote concernant des dirigeants, des Directeurs, des actionnaires, des employés, ou des porte-parole de Stemtech ne peuvent être employés sous aucune forme sans le consentement écrit explicite de Stemtech et le cas échéant des personnes concernées.

## 4.10 - Médias et enquêtes de médias

AUCUN PARTENAIRE de Stemtech N'EST AUTORISÉ À ÊTRE un PORTE-PAROLE auprès des MÉDIAS AU NOM de Stemtech. Les Partenaires ne doivent pas essayer de contacter ni répondre aux enquêtes de médias concernant Stemtech,



son Opportunité d'affaires, et/ou ses produits et services, ou son Entreprise de distribution Indépendante de Stemtech. Toute enquête par tout type de médias doit être immédiatement notifiée au département de vente de Stemtech. Cette politique est conçue pour assurer une image publique appropriée et cohérente et pour que des informations précises soient offertes au publique.

## 4.11 - Représentations en tant qu'employé de Stemtech

Les Partenaires ne se présenteront pas en tant qu'employés de Stemtech. Un Partenaire ne répondront pas à son téléphone en disant « Stemtech », « Stemtech France SARL » ou de toute autre manière qui pousserait le visiteur et/ou client à croire qu'il a contacté un bureau de Stemtech ou qu'ils parlent avec un dirigeant de l'entreprise, un Directeur, et/ou un employé. Les Partenaires de Stemtech ne peuvent pas enregistrer un message téléphonique de salutation et un service de boîte vocale qui implique expressément ou implicitement que le destinataire est en contact avec un bureau de Stemtech ou qu'il va parler à un dirigeant de l'entreprise, à un Directeur, et/ou à un employé.

## 4.12 - Télécommerce

Les Partenaires Indépendants de Stemtech n'ont absolument pas le droit d'employer la tactique de télécommerce de manière à promouvoir Stemtech son Opportunité, ses produits, et services. Ceci inclut l'utilisation des machines de composition automatique, des salles d'appels de télécommerce, ou une campagne de télécommunication de toute nature.

22

## 4.13 - Conduite en ligne (Internet)

### Sites internet des Partenaires

Si un Partenaire souhaite utiliser une page web sur Internet pour promouvoir son entreprise, il ou elle peut le faire par l'entremise du site dupliqué de la Société. Les Partenaires peuvent également développer leurs propres sites internet indépendants. Cependant, tout Partenaire qui souhaite développer son propre site internet indépendant doit obtenir l'approbation de la Société pour ce site et doit veiller à ce que son site soit conforme à toutes les politiques de la Société, y compris mais non limitées aux politiques qui sont spécifiques aux exigences des sites indépendants contenues dans cette section.

### Contenu de site internet indépendant

Nonobstant toute approbation par la société du site internet indépendant d'un Partenaire, les Partenaires sont seuls responsables du contenu de leur site internet indépendant, de la messagerie, des allégations et de l'information, et doivent veiller à ce qu'il représente correctement et mette en valeur la marque Stemtech et qu'il adhère aux politiques et procédures de Stemtech. En outre, les sites internet indépendants ne doivent pas contenir des fenêtres publicitaires fallacieuses ou des promotions ou des programmes malveillants. Les décisions et les actions correctives dans ce domaine sont à la seule discrétion de Stemtech.

Il est du devoir du Partenaire de s'assurer que ses activités de marketing, y compris mais non limitées à des activités de marketing en ligne, soient honnêtes, exactes, ne soient pas fallacieuses, et ne trompent pas les clients ou Partenaires potentiels en aucune façon. Les activités de promotion en ligne sur les sites internet ainsi que les tactiques qui induisent en erreur, ou qui sont trompeuses, intentionnellement ou pas, sont interdits. Les tactiques trompeuses comprennent, mais ne sont pas limitées à, le spam linking (ou spam blog), la tactique de l'optimisation des moteurs de recherche contraire à l'éthique ("SEO"), des annonces paie par clic trompeuses (par exemple lorsque l'url d'une annonce de campagne PPC (Paie par clic) s'affiche(" ) et semble nous diriger vers un site officiel de la société Stemtech quand en fait elle va ailleurs), les bannières non approuvées, les déclarations ou représentations trompeuses ou fausses, et les communiqués de presse non autorisés. Stemtech est le seul habilité à déterminer la véracité et si les activités spécifiques sont trompeuses, ou



contraires à l'éthique.

Toutes les images du site internet indépendant d'un Partenaire qui dépeignent les produits Stemtech, les opportunités de revenus, les logos ou les images de toute autre nature doivent être approuvés par la Société et elles doivent être affichées dans leur contexte. Les images approuvées par la Société sont disponibles uniquement dans la bibliothèque de documents dans le Back Office du Partenaire Stemtech.

### **Droits de propriété intellectuelle d'un tiers**

Il est de la seule responsabilité du Partenaire qui possède, exploite ou contrôle un site internet indépendant de s'assurer que si du contenu d'un tiers apparaît sur son site internet indépendant, qu'il/elle possède les droits requis de reproduire le contenu de ce tiers. Si un tiers fait valoir une réclamation contre Stemtech pour contrefaçon ou pour détournement de sa propriété intellectuelle en vertu des contenus qui apparaissent sur le Site internet indépendant d'un Partenaire, le Partenaire s'engage à indemniser Stemtech pour tous les frais de justice, honoraires d'avocat, frais de contentieux, pertes, dommages, responsabilités, règlements, jugements ou les frais financiers ou le coût de toute autre nature souffert ou encouru par Stemtech, découlant de ou en relation avec toute réclamation notamment, pour répondre à une telle demande ou pour la défense de toute action qui pourrait être déposée.

### **Divulgateion du Partenaire Indépendant Stemtech**

L'élément suivant doit être affiché bien en vue en haut de chaque page de votre site internet indépendant :

Le logo du Partenaire indépendant Stemtech

L'élément suivant doit être affiché bien en vue sur la page d'accueil et sur la page de contact de votre site internet indépendant :

L'assertion "Ceci est le site de [votre nom], Partenaire Indépendant de Stemtech UK Limited. Ce n'est pas le site internet officiel de Stemtech UK Limited, et il n'est pas approuvé ou est approuvé par Stemtech."

### **Pas de vente au détail dans le commerce électronique**

Le Site internet indépendant d'un Partenaire doit seulement faciliter l'accès à son site internet Stemtech répliqué et / ou au site internet officiel de la société Stemtech. Les Partenaires ne peuvent pas faciliter un environnement de commerce électronique qui faciliterait ce modèle, à partir d'un site internet indépendant. Toutes les commandes doivent être passées via votre site officiel répliqué Stemtech.

Les Partenaires ne peuvent pas inscrire ou vendre des produits Stemtech sur tout magasin de détail en ligne ou tout site de commerce électronique, et vous ne pouvez pas faire appel ou permettre sciemment à un tiers de vendre des produits Stemtech sur tout magasin de détail en ligne ou sur tout site de commerce électronique.

### **Activités de parrainage en ligne**

Les Partenaires exploitant un site internet indépendant ne peuvent pas recruter de nouveaux Partenaires à partir de leur site internet indépendant. Toutes les inscriptions doivent être effectuées via le site répliqué Stemtech du Partenaire. Pour faciliter les recrutements, un Partenaire peut placer un lien à partir de son site internet indépendant vers la nouvelle section de Recrutement de Partenaire de son site répliqué qui à son tour enverra un lien vers le site officiel Stemtech.

### **Noms de domaine, adresses électroniques et pseudonyme en ligne (alias)**

Les Partenaires ne peuvent pas utiliser ou inscrire Stemtech ou n'importe laquelle des marques déposées de Stemtech, les noms commerciaux, les noms de produits, les slogans, ou tout dérivé de ce qui précède, pour tout nom de domaine Internet, adresse électronique, pseudonyme en ligne (alias) ou nom ou adresse sur les médias sociaux. En outre, les Partenaires ne peuvent pas utiliser ou enregistrer des noms de domaine, des adresses électroniques et / ou des alias en ligne qui pourraient prêter à confusion ou induire en erreur ou tromper, qui fassent croire aux individus que leur communication vient de, ou est la propriété de Stemtech.

### **Les liens hypertexte de Stemtech**

En dirigeant vos lecteurs vers votre site internet indépendant ou vers le site répliqué, il doit être évident pour un lecteur raisonnable qu'à partir de la combinaison du lien, et du contexte environnant, que le lien le conduit vers le site d'un Partenaire indépendant Stemtech. Les tentatives de détourner le trafic internet en leur faisant croire qu'ils vont vers un site de la société Stemtech, alors qu'en fait, ils arrivent sur un site de distribution (réplication ou indépendant)

sont interdits. La détermination de ce qui induit en erreur ou de ce qu'est un lecteur raisonnable sera à la discrétion de Stemtech.

### **La Monétisation des sites internet indépendants**

Les Partenaires ne peuvent pas monétiser leur site internet indépendant grâce à des programmes d'affiliation, des programmes AdSense ou des programmes similaires. Les Partenaires peuvent placer des bannières publicitaires Stemtech agréées sur leurs sites internet indépendants qui pointent vers leur site web répliqué Stemtech.

Un Partenaire ne peut en aucun cas exiger des frais des autres Partenaires pour accéder à son site internet indépendant ou à une partie ou une page de son site internet indépendant. Les Partenaires Indépendants ne doivent pas vendre ou tenter de vendre des formations ou un "système" de commerce à partir de leur site internet indépendant.

### **Petites annonces en ligne**

Vous ne pouvez pas utiliser des annonces en ligne pour répertorier, vendre ou vendre au détail des produits Stemtech et tout le trafic des ventes doit être dirigé vers le site Stemtech répliqué. Vous pouvez utiliser des annonces en ligne afin de prospecter le public sur l'opportunité d'affaires Stemtech et les produits Stemtech. Cependant, vous ne pouvez pas expliquer le plan de rémunération Stemtech sur n'importe quelle annonce en ligne. Au contraire, vous devez placer une bannière approuvée Stemtech sur le site qui doit pointer vers votre site internet indépendant, votre site Stemtech répliqué, ou sur le site de la société Stemtech. Ces bannières vous identifient en tant que Partenaire Indépendant Stemtech. La bannière doit créer un lien vers votre site répliqué Stemtech ou vers votre site internet indépendant.

### **Ventes aux enchères eBay / en ligne**

Les produits et services de Stemtech ne peuvent pas être répertoriés sur eBay ou sur d'autres sites d'enchères en ligne, les Partenaires ne peuvent pas non plus recruter ou permettre sciemment à un tiers de vendre des produits Stemtech sur eBay ou sur un autre site d'enchères en ligne.

24

### **Bannière publicitaire**

Vous pouvez placer des bannières publicitaires approuvées par la Société sur un site internet d'un tiers à condition d'utiliser des modèles et des images Stemtech approuvés. Toutes les bannières publicitaires doivent pointer vers votre site répliqué Stemtech ou votre site internet indépendant Stemtech. Des bannières publicitaires approuvées par la Société sont disponibles dans la bibliothèque de documents de votre Back Office Stemtech.

Les bannières publicitaires Stemtech ne peuvent être placées sur n'importe quel site internet qui pourrait, à la seule discrétion de Stemtech, nuire à la réputation et à la bonne volonté de la Société. Les sites internet interdits incluent, mais ne sont pas limités à, les sites internet comportant de la pornographie, qui incitent ou promeuvent la haine, la violence, la discrimination de toute nature, l'intolérance, ou qui promeuvent ou défendent une conduite trompeuse, illégale, immorale ou contraire à l'éthique.

### **Le Spam linking**

Le Spam linking est défini comme plusieurs présentations consécutives du contenu identique ou similaire dans des blogs, des wikis, des livres d'or, des sites Internet ou d'autres forums de discussion en ligne accessibles au public ou vers des forums et n'est pas autorisé. Cela inclut le Blog spamming (le pollupostage de blog), le blog comment spamming (le "pollupostage" de commentaire de blog) et / ou le spamdexing (référencement abusif). Les commentaires que vous faites sur les blogs, forums, livres d'or, etc... doivent être uniques, informatifs et pertinents.

### **L'utilisation de la propriété intellectuelle d'un tiers**

Si vous utilisez des marques de commerce, des appellations commerciales, des marques de service, des droits d'auteur ou la propriété intellectuelle d'un tiers dans votre contenu, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez reçu les droits appropriés pour utiliser cette propriété intellectuelle, et payer les frais correspondant. Toute propriété intellectuelle d'un tiers doit être correctement référencée comme la propriété d'un tiers, et vous devez respecter toutes les restrictions et conditions que le propriétaire de ces biens intellectuels place sur l'utilisation de sa propriété.

### **Les liens publicitaires /Les annonces paie par clic (PPC)**

Les liens publicitaires ou les annonces paie par clic (PPC) pour les sites internet indépendants et les sites internet répliqués sont acceptables. Toutefois, aucune marque déposée de Stemtech, nom commercial, marque de service, slogan ou tout dérivé de ce qui précède, ne peuvent être utilisés dans un lien publicitaire ou PPC. L'URL de destination doit être soit

celle du site répliqué du Partenaire parrain ou celle du site internet indépendant du Partenaire parrain. L'URL à afficher doit également être soit celle du site répliqué du Partenaire parrain ou celle du site internet indépendant, et ne doit pas représenter une URL qui pourrait faire croire à l'utilisateur qu'il est dirigé vers un site internet de la société Stemtech, ou être inadaptée ou trompeuse en aucune façon .

#### **Collecte de données personnelles et Confidentialité**

Si le site internet indépendant du Partenaire capte ou recueille des données personnelles auprès des visiteurs du site, le site doit ostensiblement afficher et respecter sa politique de confidentialité. Il incombe au Partenaire de s'assurer que tout site internet, qu'il/elle gère ou contrôle se conforme à la confidentialité applicable en ligne, à la sécurité, aux lois et règlements de collecte de données, y compris en obtenant le consentement de la personne concernée pour le traitement proposé de ses données personnelles.

## **4.14 - Les Médias sociaux**

Les médias sociaux peuvent être utilisés par les Partenaires. Cependant, les Partenaires qui choisissent d'utiliser les médias sociaux doivent s'assurer que leurs publications soient conformes à toutes les politiques et procédures de Stemtech. Tandis que cette section contient des politiques qui sont propres aux médias sociaux, les publications du Partenaire sur les médias sociaux doivent se conformer à ces politiques, toutes les politiques de l'entreprise doivent être respectées par les Partenaires dans leurs publications sur les médias sociaux.

#### **Les Partenaires sont responsables de leurs publications**

Les Partenaires sont personnellement responsables de leurs publications et à toute autre activité en ligne qui se rapporte à Stemtech. Par conséquent, même si un Partenaire ne possède pas ni n'exploite un blog ou un site sur les Médias sociaux, si un Partenaire publie sur un tel site quelque chose qui se rapporte à Stemtech ou qui peut être attribué à Stemtech, le Partenaire est responsable de sa publication. Les Partenaires sont également responsables des publications qui apparaissent sur n'importe quel blog ou site sur des Médias sociaux que le Partenaire possède, exploite ou contrôle.

25

#### **L'identification en tant que Partenaire indépendant Stemtech**

Vous devez divulguer votre nom complet sur toutes vos publications sur les médias sociaux, et vous identifier visiblement comme un Partenaire indépendant de Stemtech. Les publications anonymes ou l'utilisation d'un alias anonyme sont interdites.

#### **Les Médias sociaux comme un forum des ventes et de la promotion**

Les sites de Médias sociaux sont des sites où l'on peut établir des relations. Bien que la construction de relations est un élément important du processus de vente, les sites de médias sociaux ne peuvent pas être utilisés comme un moyen direct pour générer des ventes ou pour expliquer l'opportunité de revenu Stemtech. Les ventes en ligne ne peuvent être générées qu'à partir du site répliqué Stemtech du Partenaire ou de sites autorisés par Stemtech en vertu de la présente section. De même, les Partenaires ne doivent pas utiliser un site de Médias Sociaux pour expliquer le plan de rémunération Stemtech.

#### **Les publications trompeuses**

Les publications qui sont fausses, trompeuses ou mensongères sont interdites. Cela inclut, mais n'est pas limité à, aux publications fausses ou trompeuses relatives à l'opportunité de revenu Stemtech, les produits et services de Stemtech, et/ou vos informations biographiques et vos informations d'identification.

#### **Soumission sur les médias numériques (YouTube, iTunes, Photobucket, etc)**

Les Partenaires peuvent télécharger, envoyer ou publier du contenu vidéo, audio ou photo liés à Stemtech qu'ils développent et créent, pour autant qu'il s'aligne avec les valeurs de Stemtech, contribue au plus grand bien de la communauté Stemtech et est en conformité avec les politiques et procédures de Stemtech. Toutes les soumissions doivent clairement vous identifier en tant que Partenaire indépendant Stemtech, dans le contenu lui-même et dans le libellé de la description du contenu, doivent se conformer à toutes les marques, les droits d'auteur et les conditions

légales, et doivent indiquer que vous êtes le seul responsable de ce contenu. Les Partenaires peuvent télécharger, soumettre ou publier tout contenu (vidéo, audio, des présentations ou des fichiers informatiques) reçu de Stemtech ou capturé lors d'événements officiels Stemtech ou dans des bâtiments appartenant ou exploités par Stemtech tant qu'il se conforme avec les valeurs Stemtech, contribue au plus grand bien de la communauté Stemtech et est en conformité avec les politiques et procédures de Stemtech, y compris l'obtention des consentements appropriés.

### **L'utilisation de la propriété intellectuelle d'un tiers**

Si vous utilisez des marques déposées, des appellations commerciales, des marques de service, des droits d'auteur ou la propriété intellectuelle d'un tiers dans vos publications, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez reçu les droits appropriés pour utiliser cette propriété intellectuelle, et de payer les frais correspondants. Toute propriété intellectuelle d'un tiers doit être correctement référencée comme la propriété du tiers, et vous devez respecter toutes les restrictions et conditions que le propriétaire de ces biens intellectuels a placé sur l'utilisation de sa propriété.

### **Respect de la vie privée**

Toujours respecter la vie privée d'autrui dans vos publications. Les Partenaires ne doivent pas se livrer à des potins ou diffuser des rumeurs sur toute personne, entreprise ou sur les produits ou services compétitifs. Les Partenaires ne peuvent pas énumérer les noms des autres personnes ou des entités dans leurs publications, à moins qu'ils n'aient l'autorisation écrite de la personne ou de l'entité qui fait l'objet de leur publication.

### **Professionnalisme**

Vous devez vous assurer que vos publications soient véridiques et exactes. Cela exige que vous vérifiez les faits de tout le matériel que vous publiez en ligne. Vous devriez également vérifier soigneusement vos publications pour l'orthographe, la ponctuation et les erreurs grammaticales. L'utilisation d'un langage offensant est interdite.

26

### **Publications interdites**

Les Partenaires ne peuvent pas publier de messages ou de liens vers des publications ou vers un autre matériel qui :

- sont sexuellement explicites, obscènes ou pornographiques ;
- sont offensifs, profanes, odieux, menaçants, nuisibles, diffamatoires, harcelants, ou discriminatoires, (qu'ils soient fondés sur la race, l'origine ethnique, la croyance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap physique ou autre) ;
- sont graphiquement violents, y compris les images de jeux vidéo violents ;
- font preuve de tout comportement illégal ;
- s'engagent dans des attaques personnelles contre tout individu, groupe ou entité ;
- sont en violation des droits de la propriété intellectuelle de la Société ou d'un tiers...

### **Répondre aux messages négatifs**

Ne pas discuter avec celui qui publie un message négatif sur vous, sur d'autres Partenaires indépendants, ou sur Stemtech. Signaler les messages négatifs sur la Société à : [compliance@Stemtech.com](mailto:compliance@Stemtech.com). Répondre à ces messages négatifs souvent alimente simplement une discussion avec quelqu'un qui porte une rancune qui ne se conforme pas aux mêmes normes élevées de Stemtech, et qui nuit donc à la réputation et à la bonne volonté de Stemtech.

### **Résiliation de votre entreprise Stemtech**

Si votre entreprise Stemtech est résiliée pour une raison quelconque, vous devez cesser d'utiliser le nom Stemtech, et toutes les marques de Stemtech, appellations commerciales, marques de service, et toute autre propriété intellectuelle, et tous les dérivés de ces marques et la propriété intellectuelle dans toute publication et tous les sites de Médias Sociaux que vous utilisez. Si vous publiez sur un site de Médias Sociaux, sur lequel vous vous êtes déjà identifié comme un Partenaire indépendant Stemtech, vous devez ostensiblement rendre public que vous n'êtes plus un Partenaire indépendant de Stemtech.

## Section 5 - Statut et rémunération du Partenaire Stemtech

Aux fins des ces P et P, la limite de rémunération signifiera toute rémunération payée aux Partenaires sous l'Opportunité d'affaires Stemtech.

### 5.1 - Accord de Partenaire

La Compensation ne sera pas payée jusqu'à ce que toutes les parties ayant des intérêts dans l'Entreprise de distribution Stemtech aient signé l'Accord de Partenaire et que cet Accord ait été reçu et accepté par Stemtech.

### 5.2 - Mois civil

Les niveaux de réussite et de statut de Rémunération et de Partenaire sont calculés sur une base mensuelle. Cependant, si le premier jour du mois tombe une fin de semaine ou un jour férié, alors le premier jour du mois sera le premier jour ouvré du mois, sauf pour les commandes reçues en ligne. Si le dernier jour du mois tombe en fin de semaine ou un jour de vacances alors le dernier jour du mois sera le dernier jour ouvré du mois, sauf pour les commandes reçues en ligne.

### 5.3 - Date de paiement

La rémunération sera traitée et payée entre le 10 et le 20 du mois suivant le mois où la compensation a été gagnée. Par exemple, la rémunération gagnée pendant le mois d'août sera payée entre le 10 et le 20 septembre. Ceci n'inclut aucuns Bonus FastStart, qui sont normalement payés toutes les semaines, dans un délai de deux à trois semaines à partir de la fin d'une période donnée de volume de semaine civile. Le système logiciel reflètera les promotions de titre une fois que les commissions mensuelles sont traitées. <sup>27</sup>

### 5.4 - Éligibilités de rémunération

Un Partenaire doit être en activité et conformément à l'Accord afin d'être éligible pour la rémunération sous l'Opportunité d'affaires Stemtech. À condition qu'un Partenaire se conforme aux modalités du contrat, Stemtech payera les commissions et toute autre rémunération à ces Partenaires selon le plan de rémunération de Stemtech. Le montant minimum pour lequel Stemtech émettra un chèque est de 27,00€, moins un frais de traitement de 2,00 € (sujet à changement). Si la rémunération d'un Partenaire n'égale pas ou ne dépasse pas 27,00€, la Société accumulera la rémunération jusqu'à ce que le Partenaire obtienne un montant total minimum de 27,00€. Un paiement sera émis une fois que les 27,00€ auront été accumulés. Des frais de 27€ seront facturés à un Partenaire si une commission est versée sur un compte courant invalide.

### 5.5 - Ajustements pour les produits rendus et les matériels de vente

Les Partenaires reçoivent une rémunération basée sur les ventes réelles des produits et des services aux consommateurs finaux. Quand un produit est rendu à Stemtech pour un remboursement ou est racheté par la société, la rémunération attribuable aux produits renvoyés ou rachetés sera déduite, pendant le mois où le remboursement est donné, et puis en continuant chaque période de paiement jusqu'à ce que la commission soit récupérée par les Partenaires qui reçoivent la rémunération sur les ventes ou les produits remboursés.

## 5.6 - Erreurs et omissions

Si un Partenaire a des questions ou croit que des erreurs ont été commises concernant la rémunération, les générations, les rapports d'activité de la chaîne de distribution, ou des frais, alors le Partenaire doit informer le service après-vente de Partenaire de Stemtech par écrit moins de soixante (60) jours après la date de l'erreur prétendue ou de l'incident en question. Stemtech ne sera responsable d'aucune erreur, omission, ou problème non-signalé dans les 60 jours.

# Section 6 - Entreprise de distributions internationales

## 6.1 - Commercialisation au plan international

28 En raison des considérations juridiques et d'impôts critiques, incluant : la conformité aux lois étrangères concernant l'approbation ou l'enregistrement de produits ; les règlements concernant les ingrédients, l'affichage, et l'emballage ; les notices de précaution ; protection de la propriété intellectuelle ; la conformité aux moeurs et coutumes, à l'impôt, et aux lois sur l'immigration ; la conformité aux lois de vente directe ; les représentations de produit et de revenu ; et les législations sur le contenu écrit et les langues officielles ; Stemtech doit limiter la revente des produits et des services de Stemtech, et la présentation de l'Opportunité d'affaires Stemtech aux clients éventuels et aux Partenaires situés dans l'Etat de résidence du Partenaire. De plus, permettre à quelques Partenaires de conduire des affaires sur les marchés qui ne sont pas encore ouverts par Stemtech violerait la règle qui est de fournir à chaque Partenaire l'égalité des chances afin de se développer au niveau international. En conséquence, les Partenaires sont autorisés à vendre des produits et des services de Stemtech, et inscrivent de nouveaux postulants dans l'Opportunité d'affaires Stemtech seulement dans les pays dans lesquels Stemtech est autorisé à conduire des affaires, comme annoncé dans le bulletin de la Société, ou d'autres matériels de Stemtech. Les produits Stemtech ou les matériels de vente ne peuvent pas être importés ou vendus dans un pays étranger. Les Partenaires peuvent vendre, donner, transférer, ou distribuer des produits Stemtech ou des matériels de vente seulement dans leur pays de résidence. En outre, aucun Partenaire ne peut, dans aucun pays non-autorisé : (a) conduire des ventes, inscrire ou organiser des réunions de formation ; (b) inscrire ou essayer d'inscrire des clients ou des Partenaires potentiels ; ou (c) conduire toute autre activité afin de vendre des produits de Stemtech, d'instituer une chaîne de Partenaires, ou de promouvoir l'Opportunité d'affaires Stemtech.

## 6.2 - Ventes à l'étranger et activités de développement commerciales

Les Partenaires seront seulement autorisés à vendre des produits de Stemtech et à présenter l'Opportunité d'affaires Stemtech dans les pays étrangers que Stemtech a annoncés comme étant officiellement ouverts pour y conduire des affaires. Stemtech demandera aux Partenaires des pays étrangers ouverts d'établir une entreprise de distribution au moyen du site Internet de la Société, du bulletin, ou tout autre matériel. Les Partenaires ne sont pas autorisés à vendre ou importer des produits de Stemtech (au détail ou en gros) dans un pays étranger en dehors du pays où ils sont inscrits à Stemtech.



# Section 7 - Achat et vente des produits, de paiement et de l'expédition

## 7.1 - Achats excessifs d'inventaire sont interdits

Les Partenaires Stemtech peuvent seulement acheter des produits de Stemtech ou de leur promoteur immédiat dans le haut de la chaîne. Les Partenaires ne sont pas obligés de conserver un inventaire des produits ou du Matériel de Vente. Les Partenaires qui procèdent ainsi peuvent trouver qu'il est plus facile de conduire des ventes au détail et d'établir une chaîne de distribution en raison du temps de réponse diminué en traitant des commandes de client au détail ou en satisfaisant les besoins du Partenaire. Chaque Partenaire doit prendre sa propre décision en ce qui concerne ces sujets. Pour s'assurer que les Partenaires ne soient pas encombrés par des stocks excédentaires qu'ils seraient incapables de vendre, ils peuvent renvoyer cet inventaire à Stemtech une fois que le Partenaire a décidé de l'annulation de l'inventaire conformément aux modalités générales...

Stemtech interdit strictement l'achat des produits à des montants excessifs principalement pour satisfaire le besoin d'éligibilité et de rémunération ou de promotion dans l'Opportunité d'affaires Stemtech ou dans tout concours, Bonus ou programme de rémunération offerts par Stemtech.

## 7.2 - Chaîne de grossiste horizontale et verticale

Les Partenaires doivent acheter des produits directement de la Société afin de recevoir le crédit de volume lié à l'achat. Si un Partenaire achète des produits d'un autre Partenaire Stemtech, le Partenaire acquéreur ne recevra pas le crédit de volume pour cet achat et la politique de rachat d'inventaire ne s'appliquera pas. 29

## 7.3 - Ventes de produits

L'Opportunité d'affaires de Stemtech est basée sur la vente des produits et services de Stemtech aux consommateurs finaux. Les Partenaires doivent remplir les conditions de personne et celles de la chaîne de distribution de ventes au détail (et également satisfaire d'autres responsabilités déterminées dans l'Accord) pour être éligibles à la rémunération et à la promotion à des niveaux plus élevés: Pour être éligibles à la compensation, les Partenaires doivent remplir la Valeur de Points Personnels (PPV) et les conditions de Valeur de Points de Groupe (GPV) pour remplir les conditions spécifiques associées à leur rang comme spécifié dans l'Opportunité d'affaires de Stemtech.

## 7.4 - Options de paiement

Lors de l'achat de produits Stemtech directement à Stemtech, le paiement peut être fait sous forme de mandat, de chèque pour commande, de transfert bancaire automatisé, ACH, par carte de crédit et ou tout autre moyen de paiement acceptable selon Stemtech. Aucune commande ne sera expédiée sans paiement préalable. Il est de la responsabilité de chaque Partenaire de s'assurer qu'il a les fonds suffisants ou le crédit disponible sur son compte pour couvrir les commandes mensuelles d'Expédition Automatique. (AutoShip) Même si Stemtech essaye d'entrer en contact avec les Partenaires concernant l'annulation de commandes due aux crédits insuffisants, les commandes qui ne sont pas traitées à temps peuvent avoir pour résultat l'échec du Partenaire à obtenir son PPV et/ou de son GPV requis pour le mois.

## 7.5 - Politique de chèque de commande

Stemtech UK Limited n'accepte pas les chèques de toute description.



## 7.6 - Restrictions à l'utilisation de cartes de crédit et à l'accès au compte chèque par un tiers

Un Partenaire ne devrait pas utiliser sa carte de crédit, ou permettre de débiter son compte chèque, pour inscrire ou faire des achats à la Société pour d'autres Partenaires ou clients au détail. De même, seul le Partenaire dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription et l'accord de Partenaire Stemtech peut passer des commandes en utilisant sa carte de crédit ou son compte. Stemtech n'accepte qu'une seule carte de crédit pour payer une commande.

## 7.7 - Délai de livraison des produits et des matériels de vente

Stemtech traitera normalement des commandes de produits Stemtech et de Matériels de vente dans un délai de quarante-huit (48) heures (jours ouvrables) à partir de la réception de la commande. L'expédition est faite par transporteur public. À moins d'avoir demandé une option spécifique, la livraison devrait arriver dans un délai de sept (7) à quatorze (14) jours ouvrables à partir de la date d'expédition. Le transporteur peut exiger une signature pour la vérification du reçu. Les demandes d'expédition par un transporteur autre que le transporteur de Stemtech ajoutera des frais supplémentaires. Les commandes d'Expédition Automatique doivent être envoyées au Partenaire qui a commandé ou à l'adresse de client listée sur le formulaire de commande. Les commandes d'Expédition Automatique ne peuvent pas être expédiées directement.

## 7.8 - Marchandises endommagées

30 À la réception, toutes les marchandises doivent être immédiatement inspectées par le Partenaire pour déterminer et évaluer de possibles dommages ou manquants. Les paquets perdus ou endommagés sont sous la responsabilité du transporteur une fois qu'il a pris en charges physiquement les marchandises de Stemtech. Si un Partenaire reçoit des marchandises endommagées, il doit suivre les étapes suivantes moins de trente (30) jours après la date de réception des marchandises endommagées :

- (a) Accepter la livraison du transporteur, et
- (b) Téléphoner au service après-vente de Partenaire et informer le représentant sur: (1) le type/quantité de dommages, (2) l'adresse de livraison, (3) le numéro d'identité, et (4) toute autre information déterminée comme étant nécessaire par le Représentant des Services de Partenaire.
- (c) Le Représentant des Services de Partenaire informera le transporteur à propos des marchandises endommagées et fera en sorte que le transporteur les récupère et les inspecte.
- (d) Le Représentant des Services de Partenaire prendra les arrangements nécessaires pour que les marchandises endommagées soient remplacées et renvoyées.

Si les procédures ci-dessus ne sont pas respectées, il peut y avoir un retard dans le remplacement des marchandises endommagées.

## 7.9 - Changements de prix

Stemtech se réserve le droit de changer les prix de quelques-uns ou de tous ses produits et matériels de vente, et de modifier la valeur des points, et/ou des valeurs de Bonus liées aux produits, à tout moment sans préavis.

## 7.10 - Prix au détail et reçus

Bien que Stemtech suggère un prix au détail comme ligne de conduite, les Partenaires Indépendants Stemtech peuvent vendre les produits Stemtech à un prix fixé par eux et qui convienne au client. Tous les Partenaires doivent fournir à leurs clients au détail un bon de commande original, établi sur la base du formulaire, agréé par Stemtech, au moment de la vente. Le bon de commande doit être impérativement daté et signé de la main du client. Le Partenaire délivre au client un reçu du paiement de la commande. Le bon de commande et la facture activent la Garantie de Satisfaction

du Client pour les produits de Stemtech, mais aussi tous les droits de protection des consommateurs accordés par la loi fédérale ou nationale. Les Partenaires doivent conserver une copie de tous les reçus de ventes au détail pendant une période de deux (2) ans et les fournir à Stemtech à la demande de la Société. Les registres des achats des clients directs des Partenaires ne seront pas conservés par Stemtech. Les Partenaires n'ont pas le droit de vendre des produits Stemtech au-dessous du prix de gros, et doivent facturer la livraison et la manutention à des tarifs raisonnables.

## 7.11 - Débouchés pour les ventes au détail

Les produits Stemtech ne seront pas vendus ou exposés dans aucune chaîne de magasins pour les ventes au détail, mais pas limités aux supermarchés, aux épiceries, aux drugstores, aux pharmacies, aux magasins de nourriture biologique (excepté les magasins de nourriture biologique (jusqu'à trois endroits) gérés par un seul propriétaire), ou à aucune autre sorte de chaîne de magasin de vente au détail. Les produits Stemtech peuvent être exposés et vendus dans les clubs privés, tels que des stations thermales de santé, et dans les locaux des entreprises, accessibles sur rendez-vous tels qu'un institut de beauté.

Le produit peut être placé derrière ou à côté du Partenaire indépendant Stemtech qui s'occupe du registre, du stand, ou dans un environnement similaire (tant que le Partenaire indépendant est là pour informer sur les produits et répondre aux questions).

Les produits Stemtech ne doivent pas être exposés au public, comme dans les vitrines. Les produits Stemtech peuvent seulement être présentés de manière visible à la clientèle à l'intérieur de l'établissement. Les Partenaires Stemtech peuvent vendre et exposer les produits Stemtech dans une zone réservée, dans des endroits comme un kiosque et / ou un marché aux puces aussi longtemps que la personne qui offre le produit est un Partenaire indépendant.

Cette politique n'interdit pas à un propriétaire de magasin d'être un Partenaire indépendant Stemtech. Si le commerçant 31 a plus d'un lieu physique d'où il / elle vend les produits Stemtech, le commerçant doit avoir un Partenaire indépendant Stemtech actif présent sur chaque site pendant les heures ouvrables pour représenter les produits Stemtech, répondre à toutes les questions qu'un client au détail ou un Partenaire potentiel peuvent avoir, et présenter l'opportunité Stemtech.

Les sites en ligne d'enchère ou les sites internet de vente incluant mais non-limités à eBay, Myspace, Craigslist et Amazon sont des débouchés interdits pour les ventes au détail, et ne peuvent être employés comme un moyen de lancer les produits Stemtech sur le marché et de promouvoir l'Opportunité Stemtech. Tout Partenaire qui fournirait des produits à un non-Partenaire pour la revente sur les sites en ligne sera en infraction et passible de sanctions de la société.

Les Partenaires peuvent utiliser les informations autorisées à partir de la bibliothèque de documents Stemtech sur Facebook, YouTube et sur les autres médias sociaux.

Les Partenaires peuvent utiliser n'importe quelle vidéo de Stemtech sur YouTube, provenant de Stemtechonyoutube.com sur des sites indépendants aussi longtemps que le logo du Partenaire indépendant Stemtech apparaisse également.

## 7.12 - Espace d'exposition

Les Partenaires peuvent louer un espace d'exposition lors d'événements spéciaux tels que les salons sur la santé, des expositions sur la nutrition et des salons d'affaires, etc... Quand un Partenaire a loué le kiosque d'exposition, d'autres Partenaires qui n'ont pas loué ce kiosque n'ont pas le droit de participer à de tels événements, à l'intérieur ou directement en dehors et de discuter et/ou de présenter des produits de Stemtech à d'autres exposants ou visiteurs.

Stemtech n'interdit pas à deux (2) Partenaires ou plus de louer un kiosque d'exposition au même événement si le promoteur de l'événement le permet.

Les promoteurs de l'événement établissent leurs propres critères pour louer des espaces d'exposition. Il est à la

seule appréciation du promoteur de l'événement de louer ses espaces sous les modalités et conditions générales qu'ils établissent comprenant, les frais de location et/ou les services.

Pour éviter toute violation de cette politique, Stemtech suggère que les Partenaires louant le kiosque d'exposition contactent d'abord le promoteur de l'événement pour déterminer (a) sous quelles conditions ils loueront le kiosque, (b) si chaque locataire payera le même montant, (c) si d'autres Partenaires auront le droit de louer un espace, et (d) si un Partenaire Indépendant de Stemtech a déjà loué un kiosque à cet événement. Les conflits au sujet de la location d'espace doivent être résolus entre les Partenaires et le promoteur de l'événement. Pour éviter d'empiéter sur l'espace loué d'un autre Partenaire, avant d'entrer dans l'espace de l'événement, vérifiez avec le promoteur de l'événement et faites-vous confirmer qu'un autre Partenaire Indépendant de Stemtech n'a pas loué de kiosque à cet événement.

## 7.13 - Politiques générales de commandes

À propos des ventes par correspondance avec paiement non-valides ou refusés, Stemtech essaiera d'entrer en contact avec le Partenaire par téléphone, et/ou par courrier pour essayer d'obtenir un autre paiement. Si ces tentatives ne fonctionnent toujours pas au bout de cinq jours ouvrables, la commande sera annulée et nontraitée. Aucune commande payée au moment de la livraison n'est acceptée. Stemtech n'a pas de minimum requis en modalités de commande. Les commandes pour des produits, services, et matériels de vente peuvent être combinées.

## 7.14 - Politique de commande d'articles manquants

- 32 Stemtech expédiera toute partie d'une commande actuellement en stock. Si, cependant, un article commandé est manquant, on le placera sur une livraison différée et il sera envoyé quand Stemtech recevra l'article manquant. Les Partenaires seront facturés et auront un PPV sur les articles manquants commandés sauf s'il est annoncé sur la facture que le produit a été discontinué. Stemtech informera les Partenaires et clients au détail si les articles sont disponibles en livraison différée, et ne peuvent être expédiés dans les trente (30) jours après que la commande ait été passée. Une estimation de la date d'expédition sera également fournie. Une commande d'articles manquants peut être annulée sur demande du client au détail ou du Partenaire. Les clients au détail et les Partenaires peuvent demander un remboursement, d'être crédité sur leur compte, ou peuvent obtenir des articles de remplacement pour les articles manquants dont la commande a été annulée. Si un remboursement est demandé, le PPV du Partenaire sera diminué par le montant du remboursement dans le mois où le remboursement est émis.

## 7.15 - Confirmation de commande

Un Partenaire et/ou un destinataire d'une commande doivent immédiatement confirmer que le produit reçu correspond au produit listé sur la facture de livraison, et n'est pas endommagé. Tout manquement à informer Stemtech de toute anomalie ou dommages d'expédition moins de trente (30) jours après la date de livraison annulera le droit d'un Partenaire de demander un dédommagement.

## 7.16 - Acomptes

Aucune somme d'argent en acompte ne devrait être payée ou acceptée par un Partenaire pour une vente à un client au détail personnel excepté au moment de la livraison du produit. Les Partenaires ne devraient pas accepter de somme d'argent de clients au détail en acompte en prévision de futures livraisons.

## Section 8 - Garantie, renvois et remboursements au détail

### 8.1 - Renvois par les clients au détail

Stemtech offre, par ses Partenaires, une garantie de renvoi du produit sans conditions dans les trente (30) jours et un remboursement de 100%, à tous les clients au détail. Chaque Partenaire est obligé d'honorer la garantie de client au détail et est responsable du montant du remboursement. Si, pour toute raison, un client au détail est insatisfait d'un produit ou service de Stemtech, le client au détail peut renvoyer la partie inutilisée du produit au Partenaire à qui il a acheté le produit en question, dans les trente (30) jours après la date d'achat, pour un remplacement, un échange ou un remboursement complet du prix d'achat (sans les frais de livraison). Dans le cas de clients au détail direct (ceux qui achètent un produit directement de Stemtech), le produit devrait être renvoyé directement à Stemtech.

### 8.2 - Renvois par les Partenaires (produits achetés pour la consommation personnelle)

Si un Partenaire est insatisfait à propos d'un produit Stemtech acheté pour l'usage personnel, la Société offre des garanties de renvoi de trente (30) jour et un remboursement de 100% (moins l'expédition). Cette garantie est limitée à 250.00 € totaux par an. Si un Partenaire souhaite renvoyer des marchandises dépassant 250.00 € de toute période de douze mois, il doit obtenir une autorisation de la société avant d'effectuer le renvoi de la marchandise. L'utilisation abusive du processus de renvoi peut être contrôlée par la Compagnie et peut mener à incluant la résiliation de l'Accord de Partenaire de distribution.

### 8.3 - Renvois par les Partenaires pour un remplacement

Dans l'exemple d'un renvoi de produit par un client au détail à un Partenaire, le Partenaire peut alors renvoyer le produit à Stemtech avec (a) le reçu du client au détail, (b) une déclaration du client au détail quant à la raison pour laquelle il a renvoyé le produit, et (c) toute partie inutilisée du produit. Stemtech remplacera alors le produit dans les trente (30) jours. L'expédition du produit rendu à Stemtech est de la responsabilité du Partenaire. Cependant le remplacement expédié au Partenaire sera aux frais de Stemtech. Dans le cas d'articles non-produit achetés par un Partenaire, Stemtech peut, sur demande et à sa seule discrétion, échanger de tels articles achetés dans les trente (30) jours précédents. Dans ces cas, le Partenaire doit payer toute différence de prix et de taxe, tous les frais de transport et des frais de 10% pour la reconstitution des stocks. De plus, les articles reçus pour l'échange seront refusés s'ils ne sont pas en parfaite condition de revente. Stemtech ne peut être tenu responsable du renvoi d'articles refusés. Pour les procédures de renvoi, voir la Section 8.5.

33

### 8.4 - Renvois de résiliation

En cas de résiliation de l'Accord de Partenaire, le Partenaire peut renvoyer le matériel d'inventaire et de vente pour un remboursement conformément aux Conditions générales. La règle des 70% sera prise en considération pour le calcul des produits remboursables.

### 8.5 - Procédure de renvoi, autorisation de renvoi de la marchandise

Les politiques suivantes ne s'appliquent pas aux renvois faits lors de la résiliation de l'Accord et n'affectent pas les droits statutaires du Partenaire.

- (a) Avant le renvoi de tous produits et/ou Matériels de Ventes Stemtech, le Partenaire doit informer le service après-vente de Partenaire de Stemtech afin d'autoriser le renvoi du produit. Après avis, le Représentant des Services de Partenaire enverra au Partenaire un formulaire d'autorisation de renvoi de marchandises. À la réception de ce formulaire, le Partenaire doit le remplir et le renvoyer à l'émetteur au Service après-vente pour autoriser le renvoi de tout produit et/ou matériels de commercialisation Stemtech. Ne renvoyez pas vos

produits ou matériels à ce moment. Le formulaire d'autorisation de renvoi de marchandises doit être passé en revue et autorisé par Stemtech avant que tout matériels de renvoi ne soit considéré comme remboursable.

- (b) Sur l'examen du Formulaire d'Autorisation de Retour des marchandises, le Représentant des Services de Partenaire informera le Partenaire du Numéro d'Autorisation de Renvoi et des instructions d'emballage, y compris des étiquettes d'expédition, qui doivent être employées pour le renvoi. Aucun renvoi ne sera accepté par Stemtech sans numéro d'autorisation de renvoi sur toutes les étiquettes d'expédition.
- (c) À la réception du Numéro d'Autorisation de Renvoi et des instructions d'emballage, le Partenaire peut renvoyer les produits Stemtech demandés et/ou les matériels de commercialisation énumérés sur le formulaire d'autorisation.
- (d) À la réception et l'inspection positive des produits et/ou des matériels de vente renvoyés, Stemtech procédera au remboursement le ou à peu près le 15 du mois suivant le mois où les produits et/ou les matériels de vente ont été reçus par Stemtech. Si les produits et/ou les matériels de vente ne sont pas en état restockable, réutilisable et revendable, Stemtech informera le Partenaire d'expédier à Stemtech le coût pour l'expédition du renvoi des produits et/ou du Matériel de Vente et renverra les marchandises au Partenaire. Tous les produits et/ou du Matériels de Vente n'étant pas considérés par Stemtech comme remboursables doivent être réclamés par le Partenaire moins de trente (30) jours après avoir été informé par Stemtech ; à défaut, ils seront détruits.
- (e) Tout Partenaire qui renvoie les produits et/ou matériels de vente Stemtech sans autorisation appropriée de Stemtech recevra un avis de la Société et pourra avoir un retard dans tout remboursement potentiel.
- (f) Si le Partenaire renvoie toute commande sans Numéro d'Autorisation de Renvoi approprié, la Société déduira des frais de réapprovisionnement supplémentaire de 10% sans l'expédition.

## Section 9 - Résiliation et non-renouvellement

34

### 9.1 - Résiliation involontaire

La violation par un Partenaire des modalités et conditions de l'Accord, incluant tout amendement qui peut être apporté par Stemtech, peut avoir comme conséquence l'une des sanctions contractuelles énumérées dans la section 10.2, y compris la résiliation involontaire de son Accord de Partenaire. La résiliation sera effective le jour où la notification écrite sera envoyée au Partenaire par courrier, courriel, fax, courrier de nuit ou lorsque le Partenaire reçoit une note de résiliation en prenant en compte celui qui se produit d'abord. Si Stemtech résilie le contrat d'un Partenaire, ce dernier n'aura pas le droit de postuler à Stemtech pour devenir un Partenaire Indépendant de Stemtech, ou de gérer une Entreprise de distribution Indépendante de Stemtech. Stemtech se réserve le droit de renoncer à cette disposition au cas par cas.

### 9.2 - Résiliation volontaire

Les Partenaires peuvent résilier leur Accord de Partenaire à tout moment, sans avoir à le motiver. La résiliation doit être soumise par écrit au service après-vente de Partenaire. La notification écrite doit inclure les signatures du Partenaire primaire et du/des Partenaires secondaires, le nom écrit en lettres capitales, l'adresse, et le numéro d'identité. Les Partenaires qui résilient volontairement leur Accord de Partenaire devront attendre six (6) mois civils avant de repostuler à Stemtech pour avoir l'autorisation de devenir Partenaires Indépendants de Stemtech ou de gérer une Entreprise de distribution Indépendante de Stemtech. Stemtech se réserve le droit de renoncer à cette disposition au cas par cas.

### 9.3 - Non-renouvellement

Un Partenaire peut également résilier volontairement son Accord de Partenaire en ne renouvelant pas son Accord de Partenaire à la Date Anniversaire. Les Partenaires qui résilient volontairement en raison d'un non-renouvellement de

leur Accord de Partenaire devront attendre six (6) mois avant de repostuler à Stemtech pour avoir l'autorisation de devenir Partenaires Indépendants de Stemtech ou de gérer une Entreprise de distribution Indépendante de Stemtech. Stemtech se réserve le droit de renoncer à cette disposition au cas par cas, ou de convertir le Partenaire en membre ou tout autre type d'acheteur en gros.

## 9.4 - Résiliation pour raison d'inactivité

Le contrat d'un Partenaire sera résilié faute d'activité si le Partenaire ne produit pas de PPV pendant six mois consécutifs comme énoncé dans le plan de rémunération de Stemtech. Le Partenaire peut être converti en membre ou tout autre type d'acheteur en gros à l'appréciation de Stemtech si un ancien Partenaire fait une demande pour avoir la permission d'acheter en tant que membre.

## 9.5 - Prise d'effet de la résiliation, ou du non-renouvellement

Sur résiliation volontaire, involontaire, ou le non-renouvellement de l'accord d'un Partenaire, l'ancien Partenaire cessera immédiatement de se présenter comme un Partenaire Stemtech, et discontinuera toutes les ventes, le recrutement, et la conduite des affaires commerciales liées à Stemtech. L'ancien Partenaire n'aura droit à aucuns des futurs commissions, bonus, ou rémunérations de Stemtech, et renonce à tout droit, y compris tous les droits qu'il ou elle peut revendiquer, à l'égard de son ancienne chaîne de distribution.

# Section 10 - Résolution de conflits et procédure en cas de manquements

35

## 10.1 - Grieffs et plaintes

Quand un Partenaire a un grief ou une plainte envers un autre Partenaire concernant une pratique ou une conduite en violation avec les Documents Contractuels, le Partenaire qui proteste devrait d'abord rapporter les faits à son Promoteur qui devrait les passer en revue et essayer de résoudre le problème avec un autre Promoteur supérieur de la chaîne de distribution. Pour rapporter une violation aux modalités et conditions, le Partenaire qui se plaint doit fournir une lettre de plainte écrite au Service de Partenaire dans moins de trente (30) jours à partir de la date de sa connaissance de la violation. La lettre de plainte devrait inclure les noms et toutes autres informations importantes de toutes les parties concernées, une description détaillée de la situation, et tous les rapports de témoins, les preuves etc. Le Service de Partenaire passera en revue la lettre de plainte et essayera de résoudre le problème. Si le Service de Partenaire ne peut pas résoudre le problème, il sera alors expédié au conseil de conformité de Stemtech.

## 10.2 - Procédure de manquements

- (a) L'émission d'un avertissement par écrit de non-conformité (par email, ou courrier régulier ou recommandé) ; et/ou
- (b) La suspension de l'accès au site Internet de Stemtech du Partenaire en question pour la première ou deuxième violation; et/ou
- (c) L'imposition d'une pénalité, qui peut être retenue sur les rémunérations pendant une ou plusieurs périodes de compensation ; et/ou
- (d) La résiliation de l'Accord de Partenaire contrevenant; et/ou
- (e) Exiger du contrevenant de prendre des mesures correctives immédiates ; et/ou
- (f) Toute autre mesure expressément permise dans une autre clause de l'Accord ; et/ou



- (g) La suspension de l'Accord de Partenaire du contrevenant pendant une ou plusieurs périodes de rémunération; et/ou
- (h) Stemtech peut retenir une partie ou l'ensemble des compensations du contrevenant au cours de la période ou Stemtech enquête sur la violation alléguée de l'Accord. Les pertes de commissions payées peuvent résulter en un manquement primaire ou secondaire à la seule discrétion de la société.  
Si une mesure de manquement, décrite ci-dessus, est prise par Stemtech ou si l'Accord de Partenaire d'un contrevenant est volontairement annulé pendant l'enquête, ou résilié, l'ancien Partenaire ne sera pas autorisé à récupérer la compensation retenue au cours de la période d'enquête ;
- (i) Toute autre mesure que Stemtech considère comme possible à mettre en application pour résoudre équitablement des préjudices, causés, partiellement ou exclusivement, par la violation de la politique ou par l'infraction contractuelle du contrevenant.
- (j) Dans les situations où Stemtech considère cela approprié, Stemtech peut instituer des procédures juridiques pour recevoir des dédommagements monétaires équitables ou des mesures réparatrices.

## Section 11 - Dispositions générales

### 11.1 - Déclarations concernant les produits

36 Aucune déclaration (y compris des témoignages personnels) quant aux propriétés thérapeutiques, curatives ou salutaires d'un produit ou Service offerts par Stemtech ne peut être introduite, excepté celles contenues dans les publications officielles de Stemtech. En particulier, aucun Partenaire ne peut introduire une déclaration quelconque qui déclare que les produits ou les Services de Stemtech sont utiles pour la guérison, le traitement, le diagnostic, l'amélioration, ou la prévention de toute maladie. De telles déclarations peuvent être perçues comme étant des promesses médicales ou pharmaceutiques.

### 11.2 - Déclarations sur le revenu et Témoignages

Les déclarations de revenu comprennent les déclarations expresses , telles que «j'ai gagné XXXXX€ , 00 le mois dernier dans mon entreprise Stemtech,» et les déclarations implicites telles que "Remplacez votre revenu de votre travail", ou "Conduisez la voiture de vos rêves." Les déclarations implicites comprennent également des images comme des photos de véhicules de luxe, bateaux, maisons, etc... Les Partenaires peuvent utiliser des déclarations de revenu et des témoignages pour la promotion de leur entreprise tant que la déclaration ou que le témoignage adhère aux critères suivants :

- Tout témoignage doit être véridique et doit représenter précisément le revenu propre du Partenaire ;
- La déclaration ou le témoignage ne doit pas être trompeur en aucune façon ;
- Tout témoignage doit se rapporter au revenu du Partenaire provenant seulement de son/ses affaires indépendantes Stemtech ;
- Un témoignage doit se rapporter uniquement sur les revenus du Partenaire Stemtech, qui a été gagné au cours des 24 mois précédents, et doit être ventilé sur une base mensuelle ou annuelle ;
- Le Partenaire qui fait une déclaration ou un témoignage doit également fournir la déclaration annuelle de revenu de Stemtech, et doit expliquer que sa déclaration annuelle de revenu apporte des données pour tous les Partenaires Stemtech de l'année précédente. Si une déclaration ou un témoignage est effectué sur le site internet indépendant d'un Partenaire, il doit être accompagné d'un lien clair et visible vers la Déclaration annuelle de revenu figurant sur le site internet de la société Stemtech. Le lien doit être au moins dans une police de caractères gras de 14 points, doit figurer à proximité immédiate, ou juste au-dessous, du témoignage de revenu, et doit apparaître sur un fond de couleur très contrastée ;
- La déclaration suivante doit être faite en relation avec le témoignage: «Stemtech ne garantit pas votre succès. Votre succès, le cas échéant, dépend de votre propre effort et de votre talent”.

Les déclarations sur le revenu et les témoignages ne doivent jamais présenter des chiffres de revenus irréalistes ou présenter Stemtech comme un moyen pour "devenir riche rapidement". Par conséquent, toute déclaration de revenu



doit être raisonnable, ne doit pas être non représentative ou exagérée, et ne doit jamais être promue avec exagération ou hyperbole, et une copie de la version la plus récente de la déclaration annuelle sur le revenu de Stemtech doit toujours être fournie au public par le Partenaire Stemtech quand il en fait la présentation (soit en personne, soit par téléconférence, conférence sur internet, via Internet ou tout autre support) et le Partenaire doit toujours discuter en détail de la déclaration sur le revenu de Stemtech avec le public.

Les Partenaires peuvent fournir des témoignages généraux sur la façon dont les produits Stemtech les font se sentir ; Cependant, toute allégation de produit ou témoignage doivent se conformer aux exigences suivantes :

- La déclaration ou le témoignage ne peuvent contenir aucune déclaration expresse ou implicite que les produits Stemtech ont pu traité, guéri, empêché ou atténué une quelconque maladie, douleur ou blessure. Les produits Stemtech ne sont pas des médicaments, et ne doivent jamais être promus ou représentés comme des médicaments ou comme ayant des propriétés médicinales ;
- La déclaration ou le témoignage doit être véridique, exacte et ne doit jamais être trompeuse ou mensongère ;
- Toute déclaration ou témoignage ne peut porter que sur les avantages associés au produit qui sont spécifiquement contenus dans la documentation officielle Stemtech.
- Dans le cas d'un témoignage ou d'une approbation, le Partenaire qui donne le témoignage ou l'approbation doit clairement et visiblement dire au public, spectateur, auditeur ou lecteur qu'il ou elle est un Partenaire indépendant pour Stemtech. Si le témoignage est fourni sur un site internet ou sur un site de Médias sociaux, le témoignage doit inclure le nom du Partenaire, suivi des mots "Partenaire indépendant Stemtech" dans une police de caractères gras d'au moins 12 points, et apparaître sur un fond de couleur qui contraste.
- Toute déclaration ou témoignage sur un site internet, un site de Médias sociaux, sur une vidéo, ou tout autre matériel produit, développé ou édité par un Partenaire doivent être accompagnés par la déclaration suivante :  
"Ce produit n'est pas fait et n'est pas destiné à être utilisé pour diagnostiquer, traiter, guérir ou prévenir une maladie quelconque."

37

### 11.3 - Accès au Back Office

Stemtech offre des Services de Back Office en ligne à ses Partenaires. Ces services fournissent aux Partenaires un accès confidentiel et des informations exclusives qui peuvent être utilisées seulement et exclusivement pour promouvoir le développement des affaires d'un Partenaire Stemtech et pour augmenter les ventes des produits de Stemtech. Cependant, l'accès au Back Office est un privilège et non un droit. Stemtech se réserve le droit d'accorder à sa seule discrétion l'accès des Partenaires au Back Office.

### 11.4 - Approbations du gouvernement

Les organismes gouvernementaux et les organismes de réglementation n'approuvent pas ou n'appuient pas de programmes de vente directe. Les Partenaires Indépendants de Stemtech ne présenteront pas et n'impliqueront pas directement ou indirectement l'Opportunité de Stemtech comme ayant été approuvée ou favorisée par tout organisme gouvernemental.

### 11.5 – Droit applicable

Les termes et les dispositions de l'Accord et de tout différend résultant de la convention sont régies par le droit anglais.

### 11.6 – Règlement des différends

#### *Médiation*

Pour les réclamations ou les litiges qui découlent de ou se rapportent à l'accord, avant le dépôt de l'arbitrage comme

indiqué ci-dessous, les parties doivent se rencontrer en toute bonne foi et tenter de résoudre ce différend par la médiation non contraignante confidentielle. Si le problème n'est pas résolu par la négociation, les parties essayeront en toute bonne foi de résoudre le litige ou la réclamation par la Résolution (ADR), procédure de médiation extrajudiciaire des différends comme recommandé aux parties par le Centre des règlements de différends. La médiation doit avoir lieu dans les 30 jours à compter de la date où le médiateur est nommé. Les honoraires et frais du médiateur, ainsi que les coûts de la tenue et de la conduite de la médiation sont répartis également entre les parties. Chaque partie payera sa part des frais et des coûts prévus partagés de la médiation au moins 10 jours avant celle-ci. Chaque partie payera ses propres frais juridiques et ses dépenses individuelles associées à la conduite et à la participation à la médiation.

#### *Arbitrage*

Si le litige, la controverse ou le différend n'a pas été résolu par une procédure de médiation dans les 30 jours de l'ouverture de cette procédure (ou toute autre période convenue), ou si l'une des parties ne peut ou cesse de participer à la procédure ADR, la question doit être soumise à l'arbitrage de la Cour d'arbitrage international («LCIA») à Londres, Royaume-Uni et, à cet effet, chaque Partie se soumet par la présente irrévocablement à la juridiction de l'arbitrage de la LCIA. Chaque Partie renonce irrévocablement à toute objection qu'elle pourrait avoir contre la LCIA, qui est nommée en tant que forum pour entendre et décider de toute procédure et régler les différends et s'engage irrévocablement à ne pas prétendre que la LCIA n'est pas un forum convenable ou approprié.

Nonobstant ce qui précède, rien dans l'accord n'interdit à une partie de demander et d'obtenir d'un tribunal anglais (à laquelle juridiction les Parties se soumettent irrévocablement à ces fins) une ordonnance temporaire d'interdiction, une injonction provisoire ou permanente, ou toute autre réparation équitable pour préserver et protéger ses intérêts commerciaux, les actifs, les secrets commerciaux et les droits de propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et / ou des informations confidentielles, y compris mais non limités à l'application de ses droits en vertu de la disposition de non sollicitation de l'accord.

#### 38 *Limite des recours*

Tout litige découlant de ou lié à l'Accord doit être intenté dans l'année qui suit la date à laquelle les parties savaient, ou auraient dû avoir connaissance des faits donnant lieu à la réclamation ou à la cause d'action. Sauf interdiction par la loi, les parties renoncent à l'application de toute autre prescription.